

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **ANTOINE MORISSETTE, président**
 JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU COMPLEXE DE VALORISATION DES
BIOGAZ ET DE BIOMÉTHANISATION DE WM DE SAINTE-SOPHIE
AU RÉSEAU DE GAZODUC TQM À MIRABEL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 décembre 2023 à 19 h
Le Tapis Rouge
348 rue Saint-Georges
Saint-Jérôme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 DÉCEMBRE 2023

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MOTIFS DES DEMANDES D'EXAMEN PUBLIC	
M ^{me} DENISE BROUILLARD, requérante.....	8
M. NORMAND LÉO BEAUDET, requérant	9
M. ALEXANDRE RICHARD, requérant.....	11
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET.....	13
PAUSE	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. NORMAND LÉO BEAUDET.....	21
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	35
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. FRANÇOIS LAFLAMME.....	38
M. ALEXANDRE RICHARD.....	49
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	58
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ.....	61
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. THIBAUD DAOUST.....	64
PAUSE	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. NORMAND LÉO BEAUDET.....	70
M. FRANÇOIS LAFLAMME.....	78
M. ALEXANDRE RICHARD.....	90
MOT DE LA FIN.....	101
SÉANCE AJOURNÉE AU 6 DÉCEMBRE À 13 H 30	

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau Gazoduc de TQM à Mirabel. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct, par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morisset, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagné de mon collègue commissaire Joseph Zayed.

20 Maintenant, deux considérations techniques. Je vous demande d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine. Je vous en remercie.

25 Je souhaite ensuite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite, au regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos pourraient être utilisées pour diverses activités du BAPE, notamment le site Web, l'infolettre, certains documents administratifs ou nos médias sociaux. Si vous ne consentez pas à être photographié aujourd'hui, je vous invite à aller voir la conseillère en communication à l'accueil derrière.

30 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 7 novembre dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

35 *« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau Gazoduc TQM sur les territoires de la Ville de Mirabel et de la Municipalité de Sainte-Sophie par Énergir et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 4 décembre 2023. »*

40 Et c'est signé : « Benoit Charette ».

5 Je désire préciser qu'une commission d'enquête doit s'en tenir à l'objet de son mandat et que ni elle ni le BAPE ne peuvent en élargir la portée. Ainsi, le mandat d'enquête confié au BAPE porte sur un projet précis, soit celui du raccordement du complexe de valorisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel. Toutefois, la commission pourra, si elle le juge pertinent, s'enquérir auprès des organismes responsables de certains éléments relatifs au projet WM.

10 Je vous précise que le BAPE est un organisme public impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

15 La commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la Loi sur le développement durable et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

20 Par ailleurs, la Loi sur la qualité de l'environnement accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En outre, mon collègue et moi-même nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière de chaque personne. C'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

30 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'environnement. C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

35 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 4 décembre, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de l'environnement au plus tard le 4 avril 2024, et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

40 Concernant le déroulement de l'audience publique. Celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir, et son objectif est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet et des personnes-ressources.

5 Il est important de noter ici que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse. D'ailleurs, la commission d'enquête a offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes à ses travaux d'envoyer leurs questions avant le début de la première séance publique. Ces questions ont été traitées par la commission d'enquête et, lorsque pertinentes, ont été intégrées à son questionnement.

10 Quant aux personnes-ressources, celles-ci relèvent de ministères ou d'organismes que la commission a invités pour répondre aux questions qui seront soulevées.

15 La première partie permet donc de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie qui sert justement à l'expression des opinions. Cette dernière se déroulera à compter du 16 janvier 2024. C'est dans cette deuxième partie que vous pouvez prendre position sur le projet.

20 Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 21 décembre pour vous inscrire en remplissant le formulaire : « Je parle à la commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux, derrière, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou à Josiane Ouellet, conseillère en communication, qui sont situés tous les deux à l'arrière de la salle.

25 Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir de deuxième partie.

30 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 11 janvier 2024. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire : « Je transmets un mémoire », dans le site Web du BAPE. Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

35 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou qui voudraient nous transmettre une image commentée, vous devez les envoyer au plus tard le 11 janvier 2024 en remplissant les formulaires : « Je transmets un commentaire » ou « Je transmets une image commentée », sur le site Web du BAPE.

40 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. De plus, la commission présentera, dans son rapport, une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimés.

5 Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux sur le site Web du BAPE. Il y a cinq manières de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique, soit : transmettre un commentaire de moins de mille caractères sans le présenter en séance; transmettre une image commentée sans la présenter en séance; déposer un mémoire sans le présenter en séance; déposer un mémoire et le présenter en séance; ou, encore, émettre son opinion verbalement en séance sans déposer de mémoire.

10 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources, pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

15 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque de Sainte-Sophie. On offre aussi plusieurs documents en format papier à l'hôtel de ville de Sainte-Sophie, juste à côté.

20 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles en version papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, sur le site Web et au bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

25 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos règles de procédure.

30 D'abord, je présenterai la commission, son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérantes et requérants seront invités à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique; ce faisant, les requêtes seront rendues publiques. Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à présenter brièvement le projet.

35 Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle, pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Les interventions à distance seront possibles à partir de la prochaine séance, soit demain, le 6 décembre, à 13 h 30.

40 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription. Nous tenterons, ce soir, de permettre à un maximum de personnes qui s'inscriront au registre de poser leurs questions. Toutefois, advenant que certaines personnes n'aient pas l'occasion de le faire, nous conserverons l'ordre d'inscription et elles pourront poser leurs questions lors des séances publiques suivantes.

5 Voyons maintenant la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, à côté de laquelle est située celle des personnes-ressources. À l'arrière, à l'accueil, la table du coordonnateur du secrétariat de la commission et de la conseillère en communication. À ma droite, la table de l'initiateur et, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

10 Une question et une sous-question sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Pour les questions posées par mon collègue commissaire, les porte-parole sont invités à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules, et il sera interdit de commenter la réponse obtenue.

15 Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

20 Vous pourrez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez, si le temps le permet, au cours de la séance. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

25 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La commission pourra alors mettre en oeuvre la politique de gestion des documents confidentiels du BAPE. La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de celui-ci peut s'adresser au coordonnateur du secrétariat, Mathieu Giroux, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

30 Dans un autre ordre d'idée, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous faire part de vos commentaires. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Les gens à distance, vous le retrouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Web, dans la page concernant le dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

35 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, Marie-Hélène Paré et Jonathan Perreault, analystes. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication Josiane Ouellet et le coordonnateur Mathieu Giroux. À distance, il y a aussi l'analyste Julie Crochetière et l'agente de secrétariat France Fons, qui travaillent avec nous.

40

Sur le plan de la logistique, Isabelle Goyette et Marie-Anne René assurent le travail de sténotypie; Michel Guimond et Jean-Benoît Pagé sont responsables du son et de la captation vidéo; et, du BAPE, Pierre Dufour, Rafael Sioui, Vincent Drolet, Marie-Ève Gendron, Karine Fortier et Andrea Aristizabal sont chargés de la webdiffusion des séances.

5

J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à présenter les membres de son équipe. Monsieur Haddad, à vous la parole.

M. RONALD HADDAD :

10

Oui, bonsoir tout le monde. Mon nom est Ronald Haddad, je suis directeur exécutif chez Énergir pour la partie construction, projets majeurs, puis je vais laisser mes collègues se présenter.

M^{me} ADÈLE LAMARCHE :

15

Bonsoir tout le monde, Adèle Lamarche de la firme Groupe Conseil UDA, soit le consultant en environnement qui a été mandaté pour soutenir Énergir dans la réalisation de l'étude d'impact.

M^{me} CATHERINE HOUDE :

20

Bonjour, Catherine Houde, je suis directrice exécutive des affaires publiques, relations gouvernementales et communautés pour Énergir, donc notamment responsable des relations avec les parties prenantes pour le projet.

M. VINCENT REGNAULT :

25

Bonsoir, Vincent Regnault, directeur exécutif approvisionnement gazier et développement des gaz renouvelables. Mon équipe et moi avons été responsables de la négociation du contrat d'achat et vente de gaz naturels renouvelables avec WM.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup et bienvenue.

35

Je vais me tourner du côté des personnes-ressources. Donc, vous présenter, présenter vos équipes respectives. Merci.

M. BRUNO DUPRÉ :

40

Merci, monsieur le président et monsieur le commissaire.

5 Je suis Bruno Dupré de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du
ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs. À mes côtés, j'ai madame Marie-Michèle Gagné de la Direction de l'expertise en décarbonation
et efficacité énergétique, et Marc Guénette de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise des
Laurentides. Et j'ai également dans la salle, pour disponibilité pour répondre à certaines questions,
10 Jean-Philippe Nault et Marie-Josée Lavoie de la Direction générale d'évaluation environnementale et
stratégique et Nicolas Tremblay de la Direction des matières résiduelles, qui sont dans la salle. Il y a
également des personnes présentes à distance, est-ce que vous désirez que je les présente aussi?

10 **LE PRÉSIDENT :**

On va prendre seulement celles qui sont en salle, merci.

15 On va aller à l'extrémité gauche de la table.

15 **D^{re} GABRIELLE BUREAU :**

20 Bonjour, Gabrielle Bureau, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, je
travaille à la Direction de santé publique des Laurentides. Je suis accompagnée de ma collègue
Marie-Claude Lacombe, médecin-conseil en santé environnementale dans mon équipe.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci beaucoup. On va aller à la table derrière, à ma gauche.

M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :

30 Oui, bonjour, moi c'est Jean-François Gendron, je suis conseiller en aménagement du territoire à
la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides. Je représente, en fait, les trois niveaux d'UPA :
confédération, syndicat local, fédération.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci.

M. GHISLAIN LACOMBE :

40 Bonsoir à tous, mon nom est Ghislain Lacombe, je suis directeur de l'ingénierie et de
l'environnement chez WM pour le Canada.

M. MARTIN DUSSAULT :

Bonsoir, je suis Martin Dussault, directeur des affaires publiques pour WM au Canada.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir et bienvenue à tous. Merci beaucoup pour cette présentation.

10 Donc, comme vous l'avez vu, l'expertise sur place est représentée ici par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'UPA Outaouais-Laurentides et de WM.

15 Nous avons également sollicité l'expertise, par écrit, de la part du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Communauté métropolitaine de Montréal, Environnement et Changement climatique Canada, Les entreprises Rolland, la Municipalité de Sainte-Sophie et la Ville de Mirabel.

20 Je vais inviter maintenant les requérantes et requérants à résumer les motifs de leurs demandes au ministre. Il faudra s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre. Tout d'abord, j'invite Denise Brouillard à l'avant.

Bonsoir, madame. La parole est à vous.

25 **PRÉSENTATION DES MOTIFS DES DEMANDES D'EXAMEN PUBLIC**
M^{me} DENISE BROUILLARD, REQUÉRANTE

M^{me} DENISE BROUILLARD :

30 Bonsoir, monsieur le président, monsieur le commissaire, bonsoir à toutes et à tous. C'est avec beaucoup d'espoir que je viens vous présenter ma requête. Je souhaite que toute la lumière soit faite sur la nécessité et la pertinence de ce projet.

35 Je suis inquiète particulièrement à cause des milieux humides, qu'une autre fois, dans les Laurentides -- puis on est champions dans la perte de milieux humides -- va disparaître. Ces milieux humides là sont une nécessité pour la biodiversité, pour la qualité des eaux et la lutte, aussi, au changement climatique. Moi, je suis résidente dans les Laurentides depuis plus de 40 ans, et j'ai vu la dégradation, avec la perte des milieux humides.

40 Je me questionne aussi : qu'est-ce qui va rester à nos petits-enfants, à ce rythme-là?

Les impacts vont être nombreux, du projet, au niveau de la qualité des sols, la perturbation des eaux souterraines -- il y a neuf cours d'eau qui vont être touchés -- la mortalité des poissons, les pertes au niveau, aussi, des habitats pour la faune et la flore.

5 Je me questionne sur la nécessité du projet. Si toutes les matières organiques étaient détournées de l'enfouissement, il n'y en aurait pas, à ce moment-là, de nécessité du projet. Puis dans la région, les biogaz sont actuellement acheminés à l'usine Rolland, qu'est-ce qui est une bonne chose et qui contribue à l'économie locale, aussi. Merci beaucoup.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, bonne soirée. Je vais appeler maintenant Normand Léo Beudet, s'il vous plaît.

Bonsoir, monsieur. Bienvenue.

15

**M. NORMAND LÉO BEAUDET, REQUÉRANT
COALITION ALERTE À L'ENFOUISSEMENT RIVIÈRE-DU-NORD**

20 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

25

À vous la parole.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

30

Alors, bonsoir à tous et à toutes. Merci de me céder la parole, monsieur le président.

Je commencerai, monsieur le président, par vous souhaiter la bienvenue à Saint-Jérôme, dans le sens que Saint-Jérôme, c'est un peu chez moi. Écoutez, ça fait depuis 50 ans que j'habite ici et, drôle de hasard, dans la salle où on se retrouve, la dernière fois que j'étais ici, c'est environ il y a 50 ans, mais c'était plus autour de ce petit miroir en haut, là, qui danse, parce qu'anciennement, ici, c'était fréquenté par tous les jeunes; c'était une discothèque très, très en vue. Alors, je me retrouve ici dans un autre contexte.

35

Je suis à 10 minutes de chez moi, on est venus à pied, avec ma compagne, alors c'est vraiment l'impression. Ici, à part de ça, de ma chaise, monsieur le président, on est environ à six kilomètres du

40

dépotoir, du LET de Sainte-Sophie, à vol d'oiseau. On est tout près. On a la chance, nous, Saint-Jérôme, d'être à l'ouest, donc on n'a pas ni les vents ni les odeurs ni les eaux contaminées qui peuvent se dégager du dépotoir.

5 Bon, j'ai 71 ans, je suis un peu un écocitoyen, je suis un opposant au méga-dépotoir de Sainte-Sophie depuis bientôt 25 ans. On s'est déjà vus à différentes reprises, avec monsieur Dussault; je pense que c'est la troisième fois qu'il y a un BAPE qui concerne le LET de Sainte-Sophie ou qui en traite. Alors, bien, c'est ça, c'est des éléments que je voulais vous mettre un peu en contexte pour dire que je suis quand même très fier d'être ici.

10 Je tiens aussi à souligner que nous sommes sur des territoires autochtones non cédés, et dernièrement -- je veux le mentionner parce que j'ai eu une information incroyable -- dernièrement, il y a eu des découvertes d'artefacts qui ont situé que la région de Kanesatake et Oka, des artefacts de 4 000 à 6 000 ans, alors ce n'est pas d'hier, ici, qu'il y a une occupation du territoire par les autochtones.

15 Et je voudrais terminer en saluant les femmes des services publics qui, actuellement, sont au front pour la santé physique et psychologique de la population. C'est, en quelque sorte, notre droit à un environnement sain qui se défend, et on sait qu'en améliorant la santé publique -- bien, en améliorant l'environnement, on améliore la santé publique.

20 Sans plus de préambule, je vais vous lire ma requête. Donc :

25 *« Monsieur le ministre de l'Environnement, je vous demande par la présente qu'une enquête et qu'une consultation publique du BAPE soient instituées pour le projet Énergir — Waste Management Sainte-Sophie. Ceci afin qu'une information complète et pertinente sur les impacts environnementaux et les enjeux socioéconomiques soient mis en lumière.*

30 *Le 3 octobre, la présentation -- dernier -- la présentation positive de l'initiateur, bien que légitime, a révélé plusieurs lacunes, entre autres sur la concordance du projet avec le décret de près de 20 millions de tonnes métriques de déchets obtenus en 2020 par Waste Management pour son méga-dépotoir de Sainte-Sophie. Autre lacune préoccupante, celle sur l'origine, la qualité et les volumes de gaz naturel renouvelable ainsi que l'occultation, à cette soirée-là, presque complète du gazoduc existant qui alimente une usine locale importante en termes d'emplois. »*

35 Merci beaucoup pour l'attention.

LE PRÉSIDENT :

40 Merci à vous. Bonne soirée. J'appelle maintenant Alexandre Richard.

Bonsoir, bienvenue. À vous la parole.

M. ALEXANDRE RICHARD, REQUÉRANT

5

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir. Je vais tenter de faire ça bref. Ma demande avait sept pages, donc...

10

LE PRÉSIDENT :

Oui, effectivement, je vous demanderais un résumé.

15

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je vais tenter de résumer. C'est bon.

20

« Les instances gouvernementales ainsi que les citoyens ne doivent pas perdre de vue que l'injection de gaz naturel, ici, d'un gisement de sol fortement contaminé, dit renouvelable, en provenance d'un site d'enfouissement qui sera raccordé à même un réseau existant de distribution de gaz de schiste issus de la fracturation hydraulique ont engendré et engendreront des impacts et effets cumulatifs qui n'ont pas de frontières.

25

De par notre mode de vie tributaire de nos choix de consommation nécessitant, par défaut, un haut quanta d'énergie, nous constatons que nous appuyons, via la consommation et la mise en marché du gaz tant renouvelable que non renouvelable, ce modus operandi qui, face à l'état de la situation, ne pourra se poursuivre encore bien longtemps.

30

Monsieur le ministre, injecter une petite quantité de gaz naturel renouvelable dans un réseau de gaz de schiste assurera la poursuite de ce mode de distribution énergétique dont les impacts et effets hors de la zone d'étude sont difficiles et fastidieux à comptabiliser pour les citoyens. Le peu de temps dont nous disposons pour agir face au dérèglement climatique, couplé à un débalancement des ressources affectées à l'élaboration de solutions de rechange exemptes d'intérêts ciblés permettant d'assurer des choix socio-environnementaux impartiaux et optimaux constituent, sans s'y limiter, des enjeux socio-économiques tant pour le présent projet que pour d'autres à venir.

35

Calculer l'empreinte carbone ainsi que les impacts et effets sociaux, environnementaux du GNR en intégrant une approche du cycle de vie complète, incluant les impacts et effets sur nos moeurs, nous fera fort probablement changer d'idée quant à son appellation d'origine.

40

5 *Nous constatons que ledit GNR issu des sites d'enfouissement est renouvelable tant que nous perpétons l'acte de jeter sans tenir compte de la deuxième loi de la thermodynamique, tout en fermant volontairement les yeux concernant les impacts et effets hors zone, dont certains d'entre eux ne sont même pas encore connus.*

Nous observons, entre autres, que la zone d'étude déposée par le promoteur est beaucoup trop restreinte et que l'étude d'impact est axée sur les impacts de la construction telle que proposée, sans solutions de rechange au préalable à la justification.

10 *Nous avons aussi observé que le bloc d'énergie post-enfouissement issu du site du gisement de Sainte-Sophie n'a pas été préalablement offert à la population subissant les impacts et effets du site au quotidien, c'est-à-dire tous les Québécois et plus particulièrement ceux qui occupent les lieux à proximité du gisement gazier.*

15 *Quelle quantité d'énergie sera éventuellement nécessaire à la décontamination du site exploité par Waste Management? Le gaz naturel renouvelable peut-il contribuer à en faciliter le traitement éventuel?*

20 *L'une des solutions de rechange préliminaires consisterait à valoriser l'énergie du gisement à des fins de réduction du passif enfoui. Cela constituerait une proposition de solution locale, applicable à un trouble de comportement global.*

25 *Il y a actuellement plusieurs autres sites d'enfouissement dans le monde qui génèrent du GNR. Utiliser notre propre GNR localement afin d'éliminer notre recours à l'enfouissement, parallèlement à la mise en oeuvre effective d'une réduction de l'utilisation de l'énergie, entre autres par l'application de différentes mesures accélérées de réduction à la source, semble être une avenue plus prometteuse pour notre avenir que l'injection de gaz naturel renouvelable dans un réseau de distribution de gaz de schiste, dont l'énergie injectée contribuera au processus d'addition énergétique mondial. Ces solutions de rechange projetées constitueraient un patrimoine immatériel représentant un intérêt global, offrant une portée de transmission extraterritoriale.*

30 *Avant que les citoyens choisissent de dissiper l'énergie issue de leurs gestes antérieurs à même un réseau de distribution de gaz de schiste, tel que stipulé dans la mission du BAPE, et qui veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique, considérant que les membranes d'étanchéité ne sont pas éternelles et que le paradigme du pompage de lixiviat perpétuel constitue un legs de patrimoine immatériel et matériel représentant un passif environnemental générateur de méthane pour les générations présentes et futures, nous vous demandons d'agir en conséquence et d'octroyer au BAPE le mandat de consultation enchâssé dans la Loi sur la qualité de l'environnement, afin que tous les citoyens puissent poser des questions et prendre des décisions éclairées concernant les différentes options de valorisation. »*

Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

5 Merci pour votre synthèse. Bonne soirée.

10 Les autres requérantes et requérants, Sylvie Chaumont, Lucie Massé et Pascal Bergeron, ne présenteront pas les motifs de leurs requêtes. Afin de les rendre publiques, la commission a préparé un résumé des thèmes abordés dans l'ensemble des requêtes. Les voici.

15 La remise en question des choix de consommation, de gestion des matières résiduelles et de production énergétique; la production de gaz naturel renouvelable par rapport à d'autres méthodes de traitement des matières organiques; la prise en considération des besoins locaux en gaz naturel et l'alimentation de l'usine de papier Rolland; la caractérisation du gaz naturel renouvelable produit, en
20 qualité et en quantité, et l'analyse du cycle de vie; le manque d'informations sur le projet et ses impacts, notamment en regard de la santé publique et de l'environnement, ainsi que sur l'arrimage avec le futur complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM; et, finalement, les impacts appréhendés sur les terres agricoles et les milieux naturels, notamment les milieux humides et le couvert forestier.

25 La parole est maintenant à l'initiateur du projet, Ronald Haddad, qui présentera le projet durant environ 20 minutes. À vous, monsieur Haddad.

M^{me} CATHERINE HOUDE :

30 En fait, ce sera « madame Houde » qui va commencer.

LE PRÉSIDENT :

35 À vous, madame Houde.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET - ÉNERGIR

M^{mes} CATHERINE HOUDE, ADÈLE LAMARCHE ET M. RONALD HADDAD

40 **M^{me} CATHERINE HOUDE :**

45 Donc, on vous présente aujourd'hui le projet de raccordement. Avant de débiter, j'aimerais simplement vous parler un petit peu d'Énergir, d'entrée de jeu.

5 Donc, Énergir est reconnu comme étant le principal distributeur de gaz naturel au Québec. On est aussi reconnu comme un distributeur de gaz naturel renouvelable. C'est d'ailleurs le sujet abordé ici, aujourd'hui. On est réglementé par la Régie de l'énergie, donc on est une entreprise privée mais réglementée. On est une entreprise québécoise; notre actionnaire principal est la Caisse de dépôt. On est aussi un énergéticien avec d'autres types d'énergie, tant au Québec qu'aux États-Unis, là, principalement au Vermont. On est un producteur, un distributeur d'électricité, avec parcs éoliens, parcs solaires notamment, minibarrages hydroélectriques aussi.

10 Il y a quelques années, on s'est questionné sur notre rôle comme distributeur au Québec. On en est arrivé à la conclusion qu'on devait changer notre modèle d'affaires, changer notre façon de travailler. Maintenant, nos objectifs sont vers la décarbonation de notre réseau puis tenter de trouver de la valeur autour de l'énergie distribuée. Donc, moins sur les volumes, mais bien sur la valeur. Pour faire ça, on travaille sur des orientations, comme l'efficacité énergétique. Ça fait depuis 2001 qu'on fait de l'efficacité énergétique. Et puis, l'idée, c'est d'accélérer ces programmes-là envers nos clients, donc consommer moins de l'énergie qu'on leur distribue.

20 On est aussi vers la complémentarité entre le réseau électrique et le réseau gazier. Donc, l'idée, c'est d'avoir -- de créer de la valeur autour de ces deux réseaux-là, électrifier nos clients qui consomment du gaz naturel fossile, tout en prenant en considération la pointe énergétique. Et, finalement, le gaz naturel renouvelable -- donc la raison pour laquelle on est ici aujourd'hui --, ce qu'on souhaite, c'est avoir au moins 10 % de gaz naturel renouvelable injecté dans notre réseau à l'horizon de 2030.

25 Un petit mot sur le gaz naturel renouvelable. Le gaz naturel renouvelable, en fait, dans le projet qui nous concerne ici, aujourd'hui, est issu de biométhanisation et du lieu d'enfouissement technique. Donc, ce que ça permet de faire, en fait, c'est d'utiliser un gaz qui émet naturellement à l'atmosphère, de le capter et d'en faire une énergie, donc de le valoriser. Dans ce cas-ci, aussi, c'est produit localement.

30 Si je vais un petit peu plus loin sur le cycle, le chemin du gaz naturel renouvelable. Je vais prendre d'ailleurs mes feuilles, ici, parce que l'écran est un petit peu loin puis j'ai du mal à voir. Donc, le gaz naturel renouvelable contribue à la transition énergétique puis c'est un exemple d'économie circulaire. On vous a montré, ici, un schéma qui démontre un peu le chemin que prendra le gaz naturel renouvelable. Donc, dans ce cas-ci, le gaz naturel renouvelable est produit à partir de biométhanisation et du lieu d'enfouissement technique. Par la suite, WM le nettoie, le purifie, donc pour passer d'un biogaz à un gaz naturel renouvelable, qui est ensuite injecté dans notre réseau. C'est à partir de ce moment-là qu'Énergir en prend possession. Et est injecté dans notre réseau, donc, pour tous les usages possibles en termes de chauffe de bâtiments résidentiels, commerciaux, institutionnels ou dans les procédés industriels ou même dans le domaine du transport, notamment.

5 Je vous parlais de biogaz, je vous ai parlé de gaz naturel renouvelable; la différence entre les deux, c'est que le biogaz n'est pas purifié, donc c'est l'énergie avant l'étape de purification. C'est composé environ à 50, 55 % de CH₄, donc un atome de carbone pour quatre atomes d'hydrogène, mais aussi de CO₂, d'azote, donc de d'autres composantes aussi. Une fois purifié, ça devient du gaz naturel renouvelable, donc seulement du CH₄.

10 On nous demande souvent -- puis c'est d'ailleurs quelques objets de requête -- comment on trace le gaz naturel renouvelable dans le réseau. C'est une traçabilité qui est contractuelle, et puis c'est audité par le Bureau de normalisation du Québec qui s'assure que chaque molécule injectée dans le réseau est bel et bien injectée dans le réseau, son caractère d'origine organique est renouvelable, qu'on a les stocks suffisants pour répondre à la demande tout au long de l'année financière, qu'il a été acheté une seule fois et vendu une seule fois aussi, et puis, bon, que les molécules sont disponibles et ont été distribuées dans le réseau d'Énergir au cours des 24 derniers mois.

15 **M. RONALD HADDAD :**

20 Contexte et justification du projet. On parle d'un projet qui est surtout et avant tout un projet qui s'inscrit dans le contexte où le Québec cherche à réduire les émissions de GES. C'est suite aussi à l'autorisation d'agrandissement du LET de WM à Sainte-Sophie, conditionnelle à la valorisation de la totalité de son biogaz, et aussi le règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être distribué dans le réseau d'un distributeur au Québec, qui est 10 % d'ici 2030.

25 En réalité, c'est un projet porteur pour le développement de la filière du GNR, comme ma collègue venait de dire. À terme, ce projet permettra d'injecter annuellement près de 80 millions de mètres cubes de GNR dans le réseau d'Énergir. Ce calcul, si on considère que l'ensemble de ce 80 millions de GNR est injecté, pourra nous amener jusqu'à 140 000 tonnes annuellement d'émissions de GES évitées.

30 Au niveau du projet en tant que tel. Techniquement, il s'agit d'une construction d'un poste d'injection de GNR et une construction d'une conduite de 10 kilomètres, conduite d'acier, qui vient raccorder du point d'injection jusqu'au réseau le plus proche, à proximité de l'autoroute 15. Il s'agit d'un projet qui est évalué à 36 millions. Il s'agit aussi d'une conduite de six pouces acier, classe de pression 7 000 kilopascals -- qu'on appelle, dans notre jargon, classe de transmission -- ce qui fait en sorte que la conduite doit être installée dans une emprise dédiée pour l'installation de cette conduite-là.

35 Il y a aussi d'autres composantes qui sont nécessaires pour la fonctionnalité du projet, comme des gares pour permettre l'inspection de la conduite, des vannes de sectionnement ainsi que des chemins d'accès aux extrémités du projet.

40 Le tracé privilégié qu'on a vu dans ce projet-là, il y a eu une évaluation que ma collègue va parler

5 plus en détail au niveau des impacts. Le tracé qui a été choisi, c'est le tracé qui a le moins d'impacts sur l'ensemble des critères qu'on va voir dans cette présentation-là. En réalité, c'est le tracé qui longe le plus longtemps le terrain de WM; il le longe sur 3.4 kilomètres. C'est un tracé qui a plus que 87 % de son parcours qui est adjacent à une emprise existante ou un fond de lot, qui traverse le moins de milieux humides, boisés et humides, par rapport aux autres options qui ont été évaluées. Il ne franchit pas d'aires de concentration d'oiseaux et ne traverse aucun peuplement mature de 90 ans et plus.

10 C'est un tracé qui est le moins présent dans les milieux terrestres d'intérêt métropolitain, par rapport aux autres options, et il traverse le moins de peuplements d'érables ayant un potentiel acéricole. Aussi, c'est le tracé qui parcourt la plus courte distance dans les sols de classes 2 et 3, au niveau de l'agricole. Et au niveau des secteurs habités, c'est le tracé qui est le plus loin, plus éloigné des secteurs habités des autres options qui ont été évaluées.

15 Alors, ce tracé-là qu'on voit à l'écran, c'est le tracé qui a été identifié comme celui qui a le moins d'impacts par rapport aux autres options.

20 Au niveau des étapes d'installation, pour donner une idée globale rapidement, c'est ce qu'on voit à l'écran en réalité, là, c'est une tranchée typique d'une installation de conduite de gaz. Les premières étapes, c'est qu'on dégage la terre arable, ou on déboise lorsque c'est boisé, on prépare les aires de travail, le fond de la tranchée, on soude la conduite en dehors de la tranchée, ensuite on la dépose dans la tranchée et on effectue le remblai jusqu'au niveau initial. À la fin du processus, lorsque toute la conduite est installée et le sol est tout remblayé, on effectue un test de pression pour s'assurer que la conduite est sécuritaire et conforme. Ensuite, l'étape finale, c'est de la mettre en gaz et en opération.

25 L'échéancier du projet qui est actuellement visé, on parle d'une mise en service de la conduite prévue pour décembre 2024. Pour ce faire, ça prend une mobilisation à l'été 2024, qui est naturellement conditionnelle à l'obtention des permis au printemps 2024, l'approbation de la Régie de l'énergie, l'approbation du BAPE ainsi que les ententes avec les différents propriétaires.

30 Au niveau des démarches d'information et de consultation publique qui ont été initiées, elles ont commencé avant le dépôt de l'avis de projet. On a rencontré les différentes parties prenantes du secteur, on a rencontré l'UPA, les différentes villes, municipalités, les propriétaires, la communauté autochtone qui est dans le secteur, aussi. Il y a eu à un moment donné, aussi, une porte ouverte où on a rencontré les parties prenantes, aussi. Puis l'objectif, c'est de maintenir cette communication ouverte pendant le projet puis jusqu'après le projet, aussi. Le but, c'est d'essayer de réaliser le projet avec le moins d'impacts sur la communauté environnante.

40 Sans plus tarder, je repasse la parole à madame Lamarche pour les résultats de l'étude d'impact au niveau du projet.

M^{me} ADÈLE LAMARCHE :

5 Oui. Donc, ce qu'il est important de rappeler, c'est que dans le cadre d'une étude d'impact, l'initiateur d'un projet est invité à identifier les enjeux liés à la réalisation de son projet. Donc, les enjeux sont identifiés en fonction des caractéristiques du milieu d'insertion du projet, des préoccupations qui ont été soulevées lors des consultations publiques, soit menées par Énergir ou par le ministère de l'Environnement, et des impacts potentiels réels du projet.

10 Donc, dans le cadre du projet de raccordement, sept enjeux ont été identifiés. Dans les prochaines diapos, on va faire un survol des principaux impacts du projet en lien avec ces enjeux-là.

15 Donc, comme il a été soulevé, le maintien du couvert boisé est un enjeu important dans la région de Mirabel. Donc, c'est important de mentionner que, d'entrée de jeu, Énergir, lors de l'analyse des différents tracés et de la sélection du tracé de moindre impact, a fait un effort d'évitement des secteurs boisés. Par la suite, lors du positionnement de l'emprise et des aires de travail temporaires également, il y a eu un important effort d'évitement des secteurs boisés. Par contre, il a été impossible d'éviter toutes les forêts. Donc, ce qu'il est important de mentionner, c'est que pour des raisons d'entretien et d'intégrité du réseau, les emprises doivent être maintenues sans couvert boisé. Donc, c'est sûr qu'il va y avoir une perte de milieux boisés causée par le projet. La perte est d'environ 2.42 hectares. Donc, les aires de travail temporaires qui étaient boisées vont être reboisées, puis Énergir, reconnaissant l'importance des forêts, s'engage à compenser les pertes par un projet de reboisement à définir prochainement, qui va être situé prioritairement dans le secteur, donc Mirabel et Sainte-Sophie.

25 Au niveau des ressources en eau, également, comme il a été mentionné, effectivement la conduite va traverser certains cours d'eau. La plupart sont des cours d'eau intermittents ou des petits cours d'eau agricoles. Les impacts sur les cours d'eau sont principalement ressentis lors de la construction, vraiment les quelques jours que dure le franchissement de cours d'eau. Énergir met en place des méthodes de franchissement adaptées, des mesures d'atténuation, puis suite à l'installation de la conduite, il y a différentes mesures de remise en état des berges et du littoral du cours d'eau. Donc, les impacts sont vraiment temporaires, ressentis lors de la construction.

35 Au niveau des milieux humides, un peu comme pour le couvert boisé, dans les étapes préliminaires d'analyse de tracé puis de sélection d'un tracé de moindre impact, l'évitement des milieux humides a été considéré. Par contre, contrairement aux boisés, dans les servitudes, le caractère humide revient, suivant la construction et la remise en état. Donc, les caractéristiques et les fonctions des milieux humides dans l'emprise ne sont pas perdues, elles sont maintenues durant l'opération et l'exploitation du réseau. Par contre, dans le cadre du projet, il n'a pas été possible d'éviter tous les empiétements, donc il va y avoir une légère perte de milieux humides, effectivement, au niveau de la gare de raclage et du chemin d'accès, là, menant à cette gare-là. Les superficies, par contre, qui sont perdues demeurent relativement faibles puis les pertes vont être compensées par les mécanismes

réglementaires applicables, là, qui encadrent cette composante.

Effectivement, bon, les activités de construction vont générer des émissions de contaminants atmosphériques, de GES, principalement par l'utilisation de machinerie, d'équipements de chantiers de construction. Les émissions, par exemple, calculées sont relativement négligeables, par rapport au bénéfice que génère le projet de réduction de GES. Donc, voilà.

Au niveau du maintien de la biodiversité, effectivement, comme je viens de le mentionner, il va y avoir des pertes de milieux boisés, qui vont être compensées, des pertes de milieux humides, qui vont être également compensées. Ces pertes-là sont relativement négligeables et ne devraient pas avoir une atteinte sur la biodiversité locale. Il y a d'autres habitats à proximité qui permettent le maintien de la faune et de la flore. Ce qu'il est important de mentionner également, c'est que dans le cadre des inventaires, on a recensé différentes espèces à statut précaire, des espèces menacées, vulnérables, puis la sélection du tracé évite entièrement ces espèces-là, donc il n'y a pas d'impacts sur les érables noirs et les noyers cendrés qui ont été inventoriés.

Au niveau des activités agricoles, effectivement, c'est une composante importante, puis ça a été... il y a beaucoup de préoccupations qui ont été soulevées par rapport au maintien des activités agricoles. Effectivement, la présence du chantier de construction va causer des nuisances, des perturbations pour la durée des travaux. Toutefois, lorsque la conduite est mise en terre, les agriculteurs peuvent cultiver au-dessus de la conduite, dans la servitude, il n'y a aucun problème, donc leurs activités reviennent à la normale.

Afin d'avoir des rendements similaires dans la servitude et les zones non perturbées, Énergir met en place une série de mesures d'atténuation ou des méthodes de travail qui permettent vraiment une remise en état des sols et un rendement similaire, au niveau des rendements agricoles. Puis pour s'assurer de ça, Énergir va mettre en place également un suivi post-construction, pour voir s'il y a des déficiences et apporter des mesures correctives au besoin, mais les rendements devraient être les mêmes. Puis considérant, bon, les dérangements qui vont être causés, c'est sûr qu'il y a tout un mécanisme de compensation auprès des propriétaires qui vont être impactés par le projet.

Puis, finalement, au niveau de la qualité de vie, c'est sûr, comme tout chantier de construction, il y a des équipements de chantier, donc il y a des nuisances qui peuvent être générées; la présence du chantier est une nuisance, le bruit, la poussière, la circulation. Par contre, c'est vraiment limité aux travaux de construction. Une fois que la conduite est en opération, les activités d'entretien sont très sporadiques puis il n'y a pas vraiment d'activités, là, qui pourraient perturber la population. Donc, par contre, reconnaissant ce dérangement-là au niveau de la construction, Énergir va mettre en place des mécanismes, des plans de communication pour avertir les propriétaires puis les résidents du secteur des activités qui ont cours, puis il y a tout un mécanisme de réception et de traitement des plaintes, là, s'il y a lieu.

M. RONALD HADDAD :

Ça complète, monsieur le président.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Houde, monsieur Haddad, madame Lamarche pour votre présentation.

10 À la suite de la présentation du projet par l'équipe de l'initiateur, j'en profite pour vous mentionner que tout ce qui est présenté en séance publique sera rendu public sur le site Web du BAPE. Donc, le document que vous venez de voir sera possible de -- il sera possible de le consulter, pardon.

15 J'en profite également pour faire une tournée des différents... soit initiateur, soit des personnes-ressources, si vous aviez déposé des documents qui seraient disponibles, là, au niveau de la documentation du projet.

Donc, du côté de l'initiateur, est-ce que vous aviez des documents qui ont été déposés, au-delà de la présentation que vous avez faite maintenant?

20 **M. RONALD HADDAD :**

Non, on n'a pas, au-delà de la présentation.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Haddad. Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des documents qui ont été déposés? Monsieur Dupré?

30 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Non, aucun document qui n'a été déposé de notre côté.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Madame -- docteure Bureau?

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

40 La présentation qui a été demandée.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Dussault?

5 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Monsieur le président, vous nous aviez demandé un tableau sur l'évolution temporelle du volume de GNR annuellement, en fonction de chacune des sources, donc nous avons déposé un tableau intitulé : « Production de GNR à partir du LET de Sainte-Sophie et de l'usine de biométhanisation. »

10

LE PRÉSIDENT :

La commission vous en remercie. Monsieur Gendron?

15 **M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :**

Nous n'avons pas déposé de documents jusqu'à maintenant.

LE PRÉSIDENT :

20

Parfait, je vous remercie beaucoup.

Donc, le registre est maintenant ouvert. La commission va prendre une pause de 15 minutes.
Merci à vous!

25

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 19 H 50
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 04**

30

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

35

Rebonsoir. Je vous demanderais de reprendre place, la commission va poursuivre ses travaux. Pour ce faire, je vais appeler la première personne inscrite au registre, il s'agit de Normand Léo Beaudet.

40

Vous pouvez vous avancer. Rebonsoir.

M. NORMAND LÉO BEAUDET
COALITION ALERTE À L'ENFOUISSEMENT RIVIÈRE-DU-NORD

5

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Rebonsoir.

10

LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

15

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Merci. Alors, voici. Compte tenu du comportement de l'initiateur, de celui de son partenaire méga-enfouisseur contre les Municipalités de Prévost et de Drummondville et d'une pratique regrettable de poursuite-bâillon par certains milieux d'affaires, sera-t-il possible pour cette commission, qui s'affirme impartiale et indépendante, de décréter une immunité comme celle consentie à certains experts ou membres de son personnel, afin de permettre à toutes les personnes ou organismes désirant poser des questions ou s'exprimer qu'elles puissent le faire sans risque?

20

LE PRÉSIDENT :

25

Donc, je comprends que c'est une question qui nous est adressée. Merci beaucoup. Je vais y répondre.

30

Écoutez, dans l'état actuel des choses, ce que je vais vous répondre, c'est que vous avez toute la liberté de poser des questions. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de vous demander de témoigner comme expert ou autre, donc vous avez la liberté de poser des questions. La commission est là pour vous écouter. On veut chercher toute l'information disponible, dans la mesure où vos propos sont respectueux, qu'ils respectent les consignes que j'ai mentionnées tout à l'heure par rapport à la diffamation ou aux propos qui pourraient être jugés diffamatoires. Pour l'instant, nous allons nous en tenir à ce que prévoit la loi, sans plus.

35

Si le besoin se faisait sentir d'aller plus loin, de vous demander de venir témoigner parce que vous possédez une information particulière et que la commission voudrait vous interroger, à ce moment-là nous aviserons, mais pour l'instant je vais vous redonner la parole pour que vous puissiez poursuivre votre intervention puis poser des questions aux personnes-ressources ou à l'initiateur, via la commission.

40

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Alors, ma question est la suivante. Le projet de construction d'un nouveau Gazoduc viendra-t-il remettre en question l'alimentation actuelle de la compagnie Rolland, à court, moyen ou long terme?

5

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais prendre votre question sous un angle, en fait, de production de GNR. Je vais aller vers l'initiateur, dans un premier temps, pour lui demander de répondre à cette question-là dans la perspective de l'état actuel de la situation, versus ce que vous projetez au niveau de la production de GNR.

10

M^{me} CATHERINE HOUDE :

Oui. Donc, la question, en fait, c'est l'approvisionnement de la Rolland versus le projet actuel. Le projet actuel, en fait, répond aux quantités de biogaz qui vont être produits par WN. Énergir achète ce gaz naturel renouvelable là pour l'injecter dans son réseau. Ce qu'on en comprend du contrat entre WM et la Rolland, c'est qu'il vient à échéance à la fin du mois de décembre.

15

20

M. VINCENT REGNAULT :

Si je peux peut-être simplement ajouter, monsieur le président, monsieur le commissaire, simplement dire que la question du biogaz avec la Rolland, c'est une question qui est plus large, en fait; il y a toute une série de mesures qui peuvent s'offrir à cette entreprise-là pour permettre de poursuivre sa décarbonation et tout ça. Puis Énergir demeurera toujours un partenaire, qu'elle souhaite être privilégié, pour trouver des moyens avec elle de lui permettre de trouver ces moyens-là, donc.

25

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est un peu dans cet esprit-là : est-ce que l'entreprise Rolland pourrait être éventuellement alimentée par le réseau principal d'Énergir?

30

M. VINCENT REGNAULT :

Absolument. Elle est déjà alimentée par le réseau principal d'Énergir et elle pourrait être alimentée en GNR. Elle pourrait être également... acheter du GNR, et donc à ce moment-là décarboner ses activités en achetant du GNR.

35

40

LE PRÉSIDENT :

Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Morisset. En fait, j'aurais quelques questions préalables, si vous me le permettez. Tout d'abord, à monsieur Dupré.

10 Si j'ai bien compris, dans l'étude d'impact, Énergir indique que WM doit absolument capter tous les biogaz qui sont émis sur son site, selon l'autorisation gouvernementale. La lecture de l'autorisation gouvernementale nous donne une idée un peu différente. J'aimerais avoir votre avis. Est-ce que WM est tenue de capter tous ses biogaz, oui ou non?

15 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Selon le libellé de la condition 2 qui est inscrite au décret d'agrandissement de WM, si WM veut se prévaloir des 18 millions de tonnes à terme, elle doit capter la totalité de ses biogaz.

20 **LE COMMISSAIRE :**

18, quand vous dites 18.6 millions, de tonnes ou de mètres cubes?

25 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Pardon. De tonnes, je pense.

LE COMMISSAIRE :

30 De mètres cubes.

M. BRUNO DUPRÉ :

De mètres cubes?

35

LE COMMISSAIRE :

40 Bien, en fait, dans l'autorisation, il y a les deux unités. C'est très embêtant pour la commission de voir les deux... Alors, à la condition 2, effectivement ils parlent de millions de mètres cubes, puis un peu plus tard, ils parlent de millions de tonnes. Donc, bien sûr il y a un facteur de conversion, mais j'aimerais

juste que vous nous le confirmiez. Donc, dans l'autorisation gouvernementale, WM n'est pas tenue. Par contre, s'ils ne captent pas tous les biogaz, selon notre compréhension, il y aurait une -- sa capacité de recevoir des matières résiduelles baisserait à 10 millions de mètres cubes, c'est bien ça?

5 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Oui, c'est exactement ça.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, on comprend que tout est dans l'intérêt de WM de pouvoir capter tous les gaz à -- les biogaz, et surtout de les valoriser?

15 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

20 Je m'excuse de faire une petite intervention. Simplement pour rappeler à tous les intervenants de se nommer avant de prendre la parole, ça va faciliter beaucoup le travail de sténotypie. Merci.

Je m'excuse, monsieur Zayed.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Alors, donc je m'adresse maintenant à monsieur Dussault, de WM.

30 Vous avez eu l'amabilité de nous remettre le tableau que nous vous avons demandé pour déterminer la quantité totale de GNR qui serait produit. Effectivement, il y a deux sources principales : le lieu d'enfouissement technique et l'usine de biométhanisation. L'usine de biométhanisation, elle est stable à travers les années, grosso modo à six millions de mètres cubes. Cette stabilité est due à quoi?

35 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Je vais laisser mon collègue, monsieur Lacombe, répondre à votre question.

M. GHISLAIN LACOMBE :

40 Oui, bonsoir monsieur le commissaire. Donc, vous posez la question uniquement pour l'usine de

biométhanisation, à six millions de mètres cubes par année?

LE COMMISSAIRE :

5 Oui. Je reviendrai dans quelques instants pour le lieu d'enfouissement.

M. GHISLAIN LACOMBE :

10 Parfait, d'accord. Donc, dans le cadre d'une usine de biométhanisation, on s'attend à une stabilité, en termes de génération, étant donné que c'est une usine qui prévoit la réception de 50 000 tonnes de matières organiques. Donc, c'est un procédé qui va être relativement stable, en termes de génération de biogaz, mais aussi de GNR. Donc, c'est pour ça que vous voyez toujours le même volume qui est généré d'année en année parce que l'intrant, c'est-à-dire le 50 000 tonnes par année, reste le même.

15 **LE COMMISSAIRE :**

Et donc ce qui est différent, évidemment, pour le lieu d'enfouissement technique. Maintenant, vous avez... il y a quand même des quantités de GNR produit qui sont assez variables. La valeur maximale, elle est de 76,14?

20

M. GHISLAIN LACOMBE :

Exact.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Qui aurait lieu en 2041. Le 76,14 diffère du 80 millions de mètres cubes sur lequel Énergir s'est appuyée pour établir, par exemple, son impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Alors, le 140 000 tonnes équivalent en CO₂ n'est plus valable, finalement?

30

M. GHISLAIN LACOMBE :

35 Bien, en fait, juste pour votre information, le 80 millions de mètres cubes ainsi que le 140 000 tonnes de réduction de GES, c'est des chiffres arrondis qui avaient été utilisés en tout début du projet, là, lors de l'annonce du projet, en juin 2022.

40 Donc, en termes de chiffres réels, on parle ici de, effectivement, un total de 76,76 millions de mètres cubes, quand on vient jumeler les deux sources, biométhanisation et le site d'enfouissement, puis en termes de réduction, de réduction des gaz à effet de serre, on est autour du 142,143 000 tonnes de CO₂ équivalent par année, jusqu'à un potentiel de.

LE COMMISSAIRE :

5 Monsieur Haddad, je vais vous demander, pour nous permettre d'avoir un aperçu plus vraisemblable, plus réaliste, de prendre -- d'utiliser les données de WM pour établir une moyenne, qui probablement graviterait autour de soixante quelques millions de mètres cubes, et ce qui nous permettrait de corriger la baisse attendue ou l'équivalence en termes de baisse attendue des émissions de gaz à effet de serre. Donc, ça ne serait plus, sans doute, 140 000 tonnes équivalent, il y aurait une correspondance plus précise.

10 Puis une dernière question, si vous me permettez, mais j'aurai le temps de revenir largement là-dessus. Si j'ai bien compris, l'usine serait en marche en 2025 -- c'est-à-dire, « l'usine », pas l'usine, pardon, le... voyons, la conduite serait en place pour 2025. Qu'est-ce qui arrive en 2024?

M. RONALD HADDAD :

15 Monsieur le commissaire, en réalité, notre échéancier parle d'une construction 2024, pour mettre en service en décembre, ce qui permet en réalité de pouvoir injecter éventuellement, l'année d'après -- parce que considérant que la construction est plus efficace dans certaines périodes de l'année, ça fait que ça permet, mettons, janvier, février, mars, on ne peut construire, ça fait qu'on est mieux de le mettre à l'avance en décembre, pour qu'elle soit prête pour utilisation à partir de 2025.

LE COMMISSAIRE :

25 Ça, je comprends, mais qu'est-ce qui arrive du gaz en 2024? Qu'est-ce qui arrive du gaz qui est émis par le lieu d'enfouissement technique en 2024? Est-ce que vous allez continuer à approvisionner Papiers Rolland?

M. RONALD HADDAD :

30 En réalité, c'est plus une -- je pense que c'est plus une question à WM, par rapport à qu'est-ce qui arrive dans... Lorsque, si j'ai bien compris, lorsque le contrat entre WM et la Rolland prend échéance en décembre 2023, la question est : qu'est-ce qui arrive pour le gaz, de décembre 2023 à décembre 2024, lorsque notre conduite sera prête à le recevoir? C'est plus une question à WM.

LE COMMISSAIRE :

35 Très bien. Monsieur Dussault?

40

M. GHISLAIN LACOMBE :

5 Donc, effectivement, le contrat avec la Rolland termine au 31 décembre 2023, donc tout ce que je peux dire en ce moment, c'est qu'il y a des pourparlers avec la Rolland pour maintenir le service aussi longtemps que l'usine de GNR ne sera pas en service, donc...

LE COMMISSAIRE :

10 Mais quand vous dites « des pourparlers », nous sommes quand même pas loin de 2024, là.

M. GHISLAIN LACOMBE :

Effectivement.

LE COMMISSAIRE :

15 Mais qu'est-ce qu'il en résulte?

M. GHISLAIN LACOMBE :

20 Bien, je ne peux pas partager de l'information qui...

LE COMMISSAIRE :

25 Il n'y a rien de conclu?

M. GHISLAIN LACOMBE :

30 Il n'y a rien de conclu avec la Rolland.

LE COMMISSAIRE :

OK. Et l'excédent sera toujours brûlé, à ce moment, à partir du...

M. GHISLAIN LACOMBE :

35 Effectivement, effectivement.

40

LE COMMISSAIRE :

L'excédent sera brûlé?

5 **M. GHISLAIN LACOMBE :**

Brûlé au site, oui.

LE PRÉSIDENT :

10

Je vais revenir à vous, monsieur Beaudet, pour aller vers Énergir, parce que la question, à l'origine, que vous avez posée était par rapport à la situation avec Papiers Rolland.

15

Donc, on a initié la conversation avec l'évolution des volumes dans le temps, mon collègue a parlé de la stabilité au niveau de l'usine de biométhanisation puis éventuellement de la production de biogaz qui augmente, puis ensuite qui diminue, là, on a les chiffres dans le tableau qui a été évoqué tout à l'heure jusqu'en deux mille... 2050, effectivement, donc ma mémoire ne me fait pas défaut, tant mieux. Ma question est toute simple, monsieur Haddad : est-ce que le projet serait rentable si on continuait d'alimenter Papiers Rolland?

20

M. RONALD HADDAD :

25

Bien, c'est ça, dans le fond, c'est ça, en réalité, actuellement ce qu'on comprend, c'est que ce n'est pas possible de continuer à alimenter la Rolland et produire le reste du GNR parce que c'est deux procédés qui sont différents. Peut-être aussi WM pourront en dire davantage. Ce qu'on en comprend aussi, c'est qu'actuellement la Rolland ne prend pas l'entièreté des biogaz qui sont produits, ça fait que lorsque le projet d'Énergir va pouvoir recevoir le GNR, il va pouvoir en prendre l'entièreté, de ce gaz-là.

30

Mais ce que je comprends du procédé, c'est qu'il n'est pas possible de faire les deux, au niveau de continuer à alimenter de biogaz et produire le GNR pour la différence. Ça, WM pourront en expliquer davantage, considérant que cette partie du procédé est plus chez WM.

LE PRÉSIDENT :

35

Je vais aller voir, je vais aller valider auprès de WM, ne vous inquiétez pas. Mais je veux revenir sur ma question au niveau de votre réflexion en amont, là, quand vous avez construit le projet, vous avez réfléchi à ce projet-là, vous avez fait des planifications, du prévisionnel, du prévisionnel qui est basé sur, assurément, des chiffres qu'on a ici, sous les mains -- ou en tout cas des chiffres qui s'apparentent à ceux qu'on a ici, dans le tableau -- donc quand vous avez fait cette prévision-là, qu'en

40

était-il d'une situation différente de celle que vous évoquez, avec la totalité des biogaz versus, si je

comprends bien, là, c'est 40 % pour Papiers Rolland, versus le 60 % que vous pourriez valoriser, est-ce que dans cette perspective-là ce serait un projet qui pourrait aller de l'avant également?

M. RONALD HADDAD :

5

En fait, ça devient une question financière. En réalité, là, ce qui finance le... considérant qu'on est une... on est régi par la Régie de l'énergie, ça fait qu'avec les volumes, mettons, qu'on vient chercher, il y a un calcul qui est fait puis présenté à la Régie par rapport à savoir c'est quoi la contribution du client -- dans ce cas-là WM -- pour ce type de projet là. Admettons que le volume, il est plus bas, bien dans ce calcul-là, WM serait appelée à avoir une contribution additionnelle pour que la Régie accepte que le projet se fasse sans avoir un impact sur l'ensemble de la clientèle. Je ne sais pas si ça répond à votre questionnement?

10

LE PRÉSIDENT :

15

Ça répond à mon questionnement. Je vais quand même vous faire une petite parenthèse parce que vous avez évoqué la Régie de l'énergie qui sanctionnait, en fait, ce contrat-là. Est-ce que vous avez soumis... En fait, pouvez-vous nous faire une mise à jour, là, de la situation par rapport à vos démarches auprès de la Régie de l'énergie?

20

M. RONALD HADDAD :

Oui. En fait, le projet a été déposé à la Régie le... il y a quelques semaines.

25

M. VINCENT REGNAULT :

Donc, le projet de contrat d'achat vente de GNR a été déposé à la Régie de l'énergie au tout début du mois de novembre. On est en attente de l'approbation du contrat par la Régie, et ensuite la demande d'investissement qui est associée au projet que vous avez à l'étude a été déposée tout récemment et est également à l'étude par la Régie de l'énergie.

30

LE PRÉSIDENT :

Puis dans ce contexte-là, est-ce qu'une partie ou, du moins, le contrat ou le projet qui a été déposé à la Régie de l'énergie est disponible? Est-ce qu'on pourrait le consulter?

35

M. VINCENT REGNAULT :

Le contrat a été déposé sous pli confidentiel à la Régie.

40

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce qu'il y a un document qui accompagne ce contrat-là, qui permet d'avoir une certaine explication par rapport à la situation?

5

M. VINCENT REGNAULT :

Il y a, au dossier public, la preuve qu'a déposée Énergir, qui donne un certain nombre de caractéristiques associées au contrat, qui peut être consultée publiquement, oui.

10

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'est consulté publiquement, est-ce que je pourrais vous demander, le même document, de le déposer à la commission pour qu'on puisse centraliser l'information? Est-ce que c'est possible pour vous?

15

M. VINCENT REGNAULT :

Avec plaisir.

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'était une petite parenthèse. Je vous l'avais annoncé, que je me tournerais vers WM pour compléter, en fait, cette question-là ou, en fait, valider l'information qu'on vient de recevoir de la part d'Énergir, concernant le 40 % qui est attribué vers Papiers Rolland, versus le 60 % qui pourrait être utilisé par Énergir, qu'en est-il de cette situation-là, de votre point de vue?

25

M. GHISLAIN LACOMBE :

Donc, en fait, effectivement, en termes de volumes actuellement captés de biogaz au site, au LET de Sainte-Sophie, dans le passé il y avait à peu près 40 %, effectivement, qui était valorisé, puis le résiduel était envoyé vers des torchères pour être détruit. Donc, la situation n'est plus le cas. Pour différentes raisons, il y a une consommation qui diminue à la Rolland, d'année en année. Donc, en diminuant -- la Rolland diminuant leur consommation, il y a de plus en plus de biogaz qui sont détruits par les torchères. Donc nous, évidemment, en termes d'objectifs de la compagnie pour réduire les émissions, on a un objectif de la compagnie de réduire nos émissions, d'ici 2031, de 42 %. Nous, on souhaite avoir un projet qui va permettre la valorisation de 100 % des biogaz puis qui va pouvoir réduire les GES de façon significative. Au lieu d'avoir une variation de consommation à la Rolland, on veut aller chercher une stabilité, pour assurer le respect de nos objectifs et surtout des exigences gouvernementales.

35

40

LE PRÉSIDENT :

Vous me parlez d'un projet 100 %, est-ce que ça pourrait être deux projets, un 60, un 40, ou c'est un projet 100 %?

5

M. GHISLAIN LACOMBE :

C'est un projet 100 %. De venir à la fois fournir du biogaz et convertir du GNR, opérationnellement, ce n'est pas possible. Une usine ne peut pas varier de débit de jour en jour, dépendamment des consommations d'une usine. Donc, on a regardé la chose à l'interne, on a regardé ce qu'il était possible de faire, puis en termes de technologie puis en termes d'opérations, pour assurer une stabilité de nos opérations, le meilleur projet, c'est de convertir les biogaz en GNR.

10

M. MARTIN DUSSAULT :

Ce que je peux peut-être ajouter, monsieur le président, si vous me le permettez, c'est également que la consommation actuellement de l'utilisateur actuel est beaucoup plus faible que la production, en termes de biogaz. Mais ça ne s'arrête pas là. C'est aussi la consommation intermittente qui fait problématique. D'ailleurs, au moment où on se parle, il n'y a pas de consommation de biogaz, de sorte qu'on est obligé de brûler à 100 %. Donc, ce n'est pas ça qu'on veut faire dans le futur, de sorte qu'on s'est tourné vers un utilisateur fiable, qui serait en mesure de nous assurer la consommation 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour en tout temps valoriser les biogaz.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Peut-être juste une petite précision, pour ma compréhension, monsieur Lacombe. Vous avez évoqué, là, au niveau opérationnel; juste pour bien comprendre, ça va avoir l'air caricatural, mais une usine ne peut pas être branchée à deux tuyaux, là, si je simplifie au maximum?

25

30

M. GHISLAIN LACOMBE :

Exact. Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

35

Monsieur Beudet, on a fait une grande tournée, pour aboutir vers vous. La question est partie de votre interrogation par rapport à la situation avec la Rolland, j'espère que vous avez eu réponse à votre question. Je vous permettrais une sous-question, si vous en ressentez le besoin.

40

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

5 Oui. Bien, je vous envie, monsieur le président, de pouvoir interagir, parce que je me sens, moi, d'avoir posé la question... je vous envie et je vous remercie d'avoir posé certaines questions. J'en ai beaucoup que j'aurais aimées, mais je vais jouer mon rôle de citoyen.

10 Est-ce que le projet a tenu compte d'un certain nombre d'éléments, comme celui du fait de ce méga-dépotoir-là, hein, qui a commencé en 1964, dans un marécage de monsieur Richer, qui aujourd'hui, là, c'est une menace grave pour les aquifères de la région. On dénonce ça, je le dénonce encore aujourd'hui, ça n'aurait jamais dû obtenir, ça devrait fermer et on devrait seulement exploiter les gaz qui sont déjà là, mais voilà.

15 Est-ce qu'on a tenu compte du fait, à cause des changements climatiques notamment, qu'il peut y avoir des désastres écologiques, comme ça s'est passé aux États-Unis dans les gros dépotoirs, des phénomènes comme le sinkhole, un effondrement des déchets? Vous savez que chaque tonne de déchets est l'équivalent de 160 -- de 660 000 voitures. C'est un poids important. Et là, il y a 18 millions ou presque 20 millions de tonnes d'accumulées, la compagnie en a obtenu encore 20 millions -- d'ailleurs, c'est compliqué à savoir, cette chose-là...

20 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai envie de vous aider, monsieur Beaudet, parce que...

25 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Je n'ai pas fini.

LE PRÉSIDENT :

30 ... votre question devrait aller vers le gazoduc, et là, je sens que vous êtes en train de dériver tranquillement pas vite vers...

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

35 Je vous demande si le projet de gazoduc a tenu compte des changements climatiques...

LE PRÉSIDENT :

40 Excellente question.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

5 ... et de ce qui pourrait se passer avec son gisement, du fait que c'est une menace, qu'il pourrait s'écrouler, que cette entreprise-là n'a aucune assurance, s'il arrive une catastrophe, il n'y a aucune assurance, sinon quelques petits millions qui ont été demandés. Alors, est-ce qu'on a tenu compte de cette dimension-là, que le gisement est une menace écologique et qu'il pourrait s'effondrer et qu'il pourrait faire en sorte que ça complique ses projets?

10 Il y a aussi, l'autre élément très important, ce gisement-là, il n'est pas né comme ça, comme une fleur au printemps. Ça, c'est 400 camions qui, chaque jour, déferlent sur Sainte-Sophie pour mettre des déchets avec les matières organiques. Est-ce qu'on a tenu compte du fait que le gouvernement du Québec permet depuis 20 ans de détourner la matière organique de l'enfouissement? Est-ce que cette question-là, pour le projet, pour le gazoduc, elle a été tenue compte, du fait qu'il y a une politique gouvernementale qui prétend cesser d'enfouir de la matière organique dans... avec le reste des
15 déchets? C'est ça ma question, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

20 Savez-vous quoi, monsieur Beaudet, je sens que vous avez une quantité phénoménale de questions, donc je vais vous inviter à vous réinscrire au registre. Juste pour une petite précision, une consigne pour tout le monde : une sous-question, c'est une question qui est dans la même veine que la première question. Vous avez été sur un sujet totalement différent, je vais l'accepter avec plaisir, mais si vous voulez poser différentes questions, je vous invite à vous réinscrire au registre. Vous pouvez retourner, une fois que vous aurez terminé votre intervention, ça va nous faire plaisir de vous accueillir à
25 nouveau. Mais quand on parle d'une sous-question, c'est une question qui est dans le même sujet, et là, vous avez ouvert plusieurs, plusieurs sujets. Je vais essayer de revenir à la première intervention, par rapport au changement climatique, si vous me permettez, puis éventuellement, si vous avez d'autres questions, je vous invite à revenir. Ce sera avec plaisir qu'on vous accueillera. Donc, je vais me tourner vers monsieur Haddad.

30 Comment vous avez intégré les changements climatiques dans la planification de votre gazoduc?

M^{me} ADÈLE LAMARCHE :

35 Donc, oui, dans le cadre d'une étude d'impact, effectivement il faut considérer les changements climatiques et les impacts des aléas climatiques sur le projet, et comment le projet peut être résilient dans le temps. Donc, pour la portée du projet qui est, en soi, la conduite, il n'y a pas d'impacts, là, des changements climatiques. On a considéré notamment des zones inondables, inondées périodiquement au printemps, là, qui pourraient avoir un impact sur les infrastructures hors sol, donc la conception de
40 ces infrastructures-là considère ces possibilités d'inondation là.

Donc, c'est principalement l'élément qui a été considéré lors des changements climatiques -- l'adaptation au changement climatique, mais le gisement comme tel n'a pas été considéré dans l'étude d'impact.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais peut-être vous demander d'élaborer peut-être un peu plus sur l'aspect catastrophiste que monsieur Beaudet évoque. Bon, au-delà de l'intégration, par exemple, là, des événements climatiques peut-être plus fréquents, si on va plus dans le côté extrême des changements climatiques, 10 là, de quelle façon vous avez intégré les événements extrêmes, entre autres?

M^{me} ADÈLE LAMARCHE :

Oui. Bien, effectivement, les événements extrêmes des changements climatiques, on parle de 15 vagues de chaleur, de tempêtes, d'événements de verglas, possiblement, donc c'est tous des aléas climatiques qui ont peu d'impacts sur une conduite qui est enfouie dans le sol. Également, au niveau des cours d'eau, on peut parler d'érosion plus fréquente, donc effectivement la conduite est enfouie assez profondément sous le lit des cours d'eau. Donc, c'est des phénomènes qui ont peu d'impacts sur 20 une conduite qui est enfouie.

20

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, madame Lamarche. Je vais me tourner du côté de monsieur Dupré.

25

De votre côté, vous avez accompagné l'initiateur dans les différentes étapes au niveau de la réalisation de l'étude d'impact, donc quelle est votre appréciation de leur intégration des changements climatiques dans les impacts, là, reliés au projet de gazoduc?

M. BRUNO DUPRÉ :

30

Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Par rapport à votre question, il y a plusieurs parties. Au niveau des changements climatiques, on demande que l'initiateur intègre la composante changement climatique à partir de la directive qui est transmise suite à l'avis de projet, et évidemment la directive est un élément clé au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact. Donc, on juge si l'étude 35 d'impact est recevable à partir de la manière ou la façon dont est présentée l'étude d'impact par rapport à ce qui est demandé dans la directive, donc. Et les changements climatiques en tant que tels, on les adresse de deux manières, on fait deux éléments, c'est-à-dire la première portion qui est comment le projet contribue, peut contribuer potentiellement au changement climatique, et la deuxième portion c'est plutôt l'adaptation et comment le projet peut être affecté par les changements climatiques.

40

Donc, au point où on en est maintenant, on est rendu maintenant à la période d'audience publique, l'étude d'impact a été jugée recevable, c'est-à-dire que l'initiateur a répondu aux questionnements de la directive et aux questionnements subséquents qui ont eu lieu pendant la période de recevabilité de l'étude.

5

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est très clair, merci beaucoup. Et ça me permet de vous relancer une autre fois parce que, bon, on savait que les changements climatiques allaient être au menu du jour, donc on vous avait déjà préparé à une présentation qu'on vous demandait, là, sur le rôle de l'utilisation du GNR sur la diminution des gaz à effet de serre et sur les changements climatiques. Je pense que vous nous aviez présenté -- préparé, plutôt, une petite capsule pour présenter ce sujet. Donc, je ne sais pas si vous êtes prêt à faire cette présentation-là, puis je pense que ça pourrait comme alimenter notre réflexion à l'égard des changements climatiques.

10

15

M. BRUNO DUPRÉ :

Oui. Je vais passer la parole à ma collègue, Marie-Michèle Gagné.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

25

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

30

Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire. Marie-Michèle Gagné, du ministère de l'Environnement.

35

Donc, je vais vous présenter un peu le rôle de l'utilisation du GNR sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre et sur les changements climatiques. Certains éléments vont un peu répéter ce que l'initiateur a présenté un peu plus tôt, mais on passera plus rapidement pour ces éléments.

40

Bien, comme ici, là, je voulais premièrement revenir sur les définitions. Je pense qu'on l'a abordé tantôt, là, le biogaz, finalement, c'est le produit -- il est produit par la dégradation des matières organiques dans... ici, on parle du lieu d'enfouissement technique et du centre de biométhanisation.

Donc, j'étais rendue, bien c'est ça, aux définitions, puis le gaz naturel renouvelable, finalement c'est le biogaz qui est converti, puis il doit passer par une usine de production de gaz naturel renouvelable, par différents procédés, là, qui permettent au biogaz d'être traité, purifié, pour répondre à la qualité pipeline, pour être injecté dans le réseau.

5

Ici, j'ai un peu schématisé le projet en question. Comme on l'a vu plus tôt, il y a le lieu d'enfouissement, l'usine de biométhanisation qui va produire le biogaz, là. Je ne reviendrai pas sur ces concepts-là. Ici, je voulais plutôt noter, au fond, comment le gaz naturel renouvelable va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre; de deux façons, d'abord en remplaçant l'énergie fossile, le gaz naturel, puis ensuite en évitant les émissions de méthane qui auraient lieu au lieu d'enfouissement par la dégradation de matières organiques.

10

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Je sers d'alibi, là. Je vais aller m'inscrire et puis je vais écouter la réponse.

15

LE PRÉSIDENT :

Avec plaisir, monsieur.

20

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Merci.

25

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beaudet, je voulais vous remercier de votre intervention puis j'attends une prochaine question. Parfait.

30

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Ici, on note que le gaz naturel, il émet des émissions de gaz à effet de serre lors de son extraction, quand on parle des émissions en amont de son utilisation. C'est pourquoi j'ai précisé la production en amont. Au fond, ces émissions-là sont beaucoup plus importantes que celles du gaz naturel renouvelable. Puis, également, bien lors de la combustion, les émissions émises par le gaz naturel renouvelable sont considérées comme nulles par rapport au gaz naturel fossile.

35

Puis ici, je voulais juste expliquer pourquoi, au fond, on considère ces émissions nulles. C'est parce qu'elles sont associées au cycle court du carbone, soit à la décomposition des matières organiques en présence d'oxygène. Au fond, on dit « biogénique », là, les émissions sont considérées

40

comme biogéniques, et on peut considérer un peu à l'équilibre, là, par exemple une plante qui pousse puis qui va se décomposer par la suite, bien, elle va capter puis émettre la même quantité de carbone dans l'atmosphère. Donc, ces émissions qui proviennent de la biomasse, c'est pour ça qu'on les surnomme « les émissions biogéniques » puis on les considère comme carboneutres.

5

Je ne sais pas si ça fait le tour? Oui, ça fait le tour de ma première présentation.

LE PRÉSIDENT :

10

Merci beaucoup, madame Gagné.

Je voulais quand même souligner que votre intervention, monsieur Beaudet, était sur les changements climatiques, puis on aura peut-être la chance d'échanger sur ce sujet-là tout à l'heure. Mais, bref, l'intégration des changements climatiques nous permet aussi d'ouvrir la porte sur les gaz à effet de serre, puis comme on l'a mentionné tout à l'heure, la justification qui était faite, basée sur le 80 millions de mètres cubes, sera réajustée aussi, considérant les volumes, les nouveaux volumes qui ont été intégrés. Donc, c'était une précision que je voulais apporter pour compléter sur cette question.

15

Puis maintenant, je vais laisser la parole à monsieur Zayed.

20

LE COMMISSAIRE :

En fait, c'est une question complémentaire. Monsieur Dupré, dans le Plan pour une économie verte, il y avait un objectif -- il y a encore un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 37,5 %, par rapport à 90. Pourriez-vous nous dire à combien nous en sommes rendus pour le moment?

25

M. BRUNO DUPRÉ :

Merci. Je vais référer encore à ma collègue, Marie-Michèle Gagné.

30

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Marie-Michèle Gagné, ministère de l'Environnement. En fait, bien, je n'ai pas le chiffre sous la main, je pense qu'il faudrait aller voir le dernier inventaire qui est publié pour... Au fond, vous voulez savoir combien on a émis par rapport à 90...

35

LE COMMISSAIRE :

En fait, bien évidemment, j'ai lu le dernier, mais ce n'est pas ça qui m'intéresse. C'était juste pour

40

5 introduire le sujet. Ce qui m'intéresse, c'est de voir, finalement, la courbe. Est-ce qu'il y a une courbe, est-ce qu'il y a une stabilité? Donc, je vais vous demander deux choses : de nous indiquer quelles étaient ces émissions en 90 et quelles sont les émissions au cours des cinq dernières années, pour lesquelles vous avez des données -- parce que c'est bien sûr, pour 2023, 2022, on le sait très bien -- puis peut-être avec une dernière colonne, pour nous permettre d'apprécier la contribution de ce projet par rapport aux objectifs du Plan pour une économie verte.

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

10 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

15 Merci.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci. On va passer à un prochain intervenant. François Laflamme, je vous invite à l'avant.

Bonsoir monsieur.

M. FRANÇOIS LAFLAMME

25 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

30 Bienvenue. À vous la parole.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

35 Merci. Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour lire la documentation, mais ce qui m'a surpris tantôt dans la présentation de, à ma droite, Énergir, c'est dans le rapport, vous avez abordé certains sujets par rapport à « à terme », vous avez ouvert la porte par rapport à corriger le pourcentage, le volume, qu'est-ce que -- est-ce que tous ces chiffres-là seront disponibles éventuellement?

40

LE PRÉSIDENT :

Mais, bien entendu, c'est assurément dans cette perspective-là.

5 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

OK, c'est correct. Non, c'est beau. Je veux juste... Oui, prenez pas tout mon temps, s'il vous plaît.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, vous avez le temps que... Vous n'êtes pas chronométré.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

15 Tant mieux, tant mieux. Parce que la dernière fois, avec monsieur Zayed, là, c'était cinq minutes puis on ne pouvait pas avoir de sous-questions. OK. Alors là, justement, « à terme »... Oui oui, on rira une autre fois.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Je suis loin de rire, c'est parce que je me suis dit : « À quoi il fait référence? » Mais, c'est correct.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

25 Ah, c'était le projet de Stablex, lorsque vous nous limitiez à une seule question puis... alors...

LE COMMISSAIRE :

30 Pour la première séance.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Oui. En tout cas...

35 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

40

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

... on y reviendra.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, monsieur Laflamme, on vous écoute avec plaisir.

10 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

10

Oui. Mais il y avait aussi une interrogation ou un commentaire, lorsqu'on lit la justification et la raison d'être du projet, on parle souvent, par exemple on dit : « à terme », « à terme », mais personne n'a élaboré par rapport à l'usine de biométhanisation. Énergir va prendre le gaz pour le mettre dans son pipeline, mais l'usine est-elle prête? Est-ce qu'en décembre 2024, l'usine sera prête? Et est-ce que le gaz sera... sera propre, pour qu'eux puissent l'utiliser? C'est que c'est comme si on présumait que. On parle au conditionnel puis ce n'est pas précis.

15

Et eux, de WM, Waste Management, disaient tantôt que seulement qu'une partie du gaz sera pris et le restant sera brûlé. Pourquoi ils ne le brûlent pas dans des -- faire de l'électricité pour le remettre dans le réseau d'Hydro-Québec, avec le surplus de gaz? Au lieu de le brûler en torchères, qu'ils le brûlent avec des génératrices puis qu'ils fassent de l'électricité avec pour le mettre dans le réseau. Ce serait une question.

20

Puis là, je reviendrais à, pour ne pas l'oublier, mais je reviendrais à « à terme ». Ou, d'abord, on répond, puis là ça me permettrait d'être plus précis après?

25

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes très prolifique, en termes de questions, là, j'en ai noté quelques-unes. On va y aller avec les quelques questions. Je vais essayer de ramener ça dans une même question, pour que vous ayez toutes les réponses qu'il vous faut. D'abord, je vais partir sur un sujet un peu plus large, pour aller vers votre question, particulièrement au niveau de quand sera prête l'usine de biométhanisation.

30

C'était une question assez claire, mais je vais en profiter pour demander à monsieur Haddad : le complexe environnemental énergétique qui va être sur le LET de Sainte-Sophie, qu'est-ce qu'il va comprendre exactement? Est-ce que vous pouvez aller vraiment dans une description assez complète de qu'est-ce que va comprendre ce complexe-là, et considérant que c'est la source de votre gazoduc.

35

40

M. RONALD HADDAD :

5 Exact. La partie qui est purification du biogaz, pour l'amener au GNR, comme ma collègue l'a
expliqué dans la présentation initiale, elle fait partie du processus de WM. La partie d'amener le gaz, le
GNR à la qualité qui, on pourra l'accepter pour... équivalente au gaz naturel qui est dans le réseau, ça
relève de la section plus de WM. La section d'Énergir dans le poste d'injection, on fait du mesurage, on
fait la vérification de la qualité, pour s'assurer qu'elle est conforme selon les codes par rapport à la
10 distribution de gaz, on fait la régulation, pour s'assurer qu'il est compatible avec le réseau dans lequel on
l'injecte, puis on fait le mesurage... c'est ça, mesurage, régulation puis vérification de qualité, dans la
partie d'Énergir. Ça fait que je pense que pour la partie qui est avant ce procédé-là, il serait plus... plus
clarifiant de demander la question à WM par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

15 Oui oui, tout à fait, mais pour avoir un visuel, là, essayez de nous éclairer : un poste d'injection, ça
ressemble à quoi?

M. RONALD HADDAD :

20 En fait, je pourrais repartager ma présentation. Il y avait une photo où on montrait un poste...
Donnez-moi juste deux secondes, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

25 Certainement, j'aimerais avoir le visuel.

M. RONALD HADDAD :

30 Oui. Ça fait que ça, c'est le poste d'injection.

LE PRÉSIDENT :

En haut à droite?

35 **M. RONALD HADDAD :**

40 En haut à droite, exactement. C'est un poste où, à l'intérieur, on va retrouver des équipements qui
sont vérifiés à distance, qui font... un chromatographe, qu'on appelle, qui va valider la qualité du gaz,
puis on va trouver un poste de régulation pour régulariser la pression du gaz avant de l'injecter, et on va
retrouver un compteur qui va compter, quantifier la quantité de gaz qui est injectée dans notre réseau.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

5 **M. RONALD HADDAD :**

Ça rentre dans un bâtiment d'environ quatre mètres par huit mètres, mettons.

LE PRÉSIDENT :

10

Parfait. Donc là, si on remonte un peu en amont du poste d'injection, je vais me tourner du côté de WM, donc il y a un complexe environnemental et énergétique en amont du poste d'injection, qu'est-ce que comprend ce complexe-là?

15 **M. GHISLAIN LACOMBE :**

20 Mais, en fait -- Ghislain Lacombe, WM -- en fait, il y a deux sources qui vont produire le GNR. Donc, la première source, c'est l'usine de biométhanisation qui va recevoir 50 000 tonnes de matières résiduelles par année, donc le 6 millions de mètres cubes de génération par année, et le site d'enfouissement, qui est l'autre source que la source -- le volume va varier selon le volume de matières organiques puis le volume de déchets qui va aller à l'enfouissement. Donc, c'est vraiment deux sources qui vont produire le GNR.

25 Donc, l'usine de biométhanisation est prévue, la construction, en 2025, pour début... pour mise en service début 2026, puis l'usine de conversion en GNR du biogaz qui provient du lieu d'enfouissement technique, la construction est prévue en 2024 pour mise en service au début 2025.

LE PRÉSIDENT :

30

Excellent. C'est très clair, au niveau de la date. Si vous permettez, j'aimerais avoir une précision, justement, là, ça va un peu dans le même sens que votre question. Vous avez parlé, là, j'ai pris en note 50 000 tonnes dans l'usine de biométhanisation, donc ça correspond au 6 millions de mètres cubes qu'on voit dans le tableau que vous nous avez fourni. Selon ce qu'on lit dans l'étude d'impact, là, on voit qu'une des justifications du projet s'appuie sur la Stratégie de valorisation de la matière organique 2030, laquelle indique qu'il y a un objectif de 70 % de matière organique qui sera détournée des sites d'enfouissement ou de l'incinération. Donc, si je comprends bien, on s'en va vers un détournement vers l'usine de biométhanisation, donc dans cette perspective-là, on devrait voir les volumes de biogaz, de gaz naturel renouvelable produits par l'usine de biométhanisation augmenter. Et là, ce qu'on voit dans le tableau, c'est qu'il y a une stabilité exceptionnelle, je dirais, jusqu'en 2050. Donc, pour moi, je me demande comment on arrime, en fait, le tableau et la colonne qui est constante avec cette stratégie-là

40

de valorisation de la matière organique, qui suppose un détournement de la matière organique vers l'usine de biométhanisation, mais vous allez assurément me corriger si je me trompe.

M. GHISLAIN LACOMBE :

5

Oui, mon collègue Martin Dussault va répondre à la question.

M. MARTIN DUSSAULT :

10

Oui, bonsoir, Martin Dussault. Alors, effectivement, la Stratégie de valorisation de la matière organique prévoit plusieurs... la mise en place de plusieurs équipements. Donc, nous répondons « présents » en mettant en place une usine de biométhanisation qui, année après année, va recevoir grosso modo environ 50 000 tonnes. Donc, cet apport-là sera maintenu au fil du temps, donc un approvisionnement qui est, somme toute, uniforme à chaque année, donc la production de méthane sera uniforme aux 6 millions de mètres cubes à chaque année, ce qui n'est pas le cas, par exemple, au lieu d'enfouissement parce que l'effet temps, il y a décomposition, il y a un facteur de décomposition des matières, de volumes qui s'ajoutent également, donc c'est ce qui fait en sorte qu'il y a une fluctuation au fil du temps, alors que c'est tout à fait uniforme dans le digesteur anaérobique.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends que la capacité maximale, donc le « à terme » que monsieur Laflamme évoquait, c'est pour l'usine de biométhanisation, la capacité maximale qui est fixée à 50 000 tonnes, c'est bien ce que je comprends?

25

M. MARTIN DUSSAULT :

50 000 tonnes qui sera continu tout au cours des années.

30

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup pour la réponse.

35

Monsieur Laflamme, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, vous avez la possibilité de demander une précision ou une sous-question à l'égard du sujet, sinon vous pouvez vous réinscrire avec plaisir puis on vous accueillera. Est-ce que vous avez réponse à votre question?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

40

En partie. Évidemment...

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez demander une précision, dans ce contexte -- dans ce cas-là.

5 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Bien, c'est ça, c'est quand même difficile à croire qu'il n'y aurait seulement que 50 000 tonnes. Comment on jauge l'excédent? Comment on garde le gaz? Est-ce qu'il y a une espèce de citerne selon la demande ou tout est injecté? Et en précision à ça, aussi, Énergir dit qu'au lieu de réception, ils
10 vérifient la qualité du gaz, mais si le gaz n'est pas bon, ils le jettent à l'atmosphère ou ils informent Waste Management d'arrêter? Puis de quelle façon on ne crée pas plus de GES? Il faut... Ce n'est pas juste *blower* à l'atmosphère, il faut quand même qu'il y ait -- ils doivent contrôler avant que ça sorte de leur usine, pour que ça corresponde à ce que lui reçoit, mais il n'y a personne qui en parle.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il y avait beaucoup de choses encore dans cette intervention-là, je vais essayer de ramener ça pour avoir la meilleure réponse possible.

20 Dans un premier temps, au niveau du poste d'injection qu'on a évoqué tout à l'heure, est-ce qu'il y a une capacité de rétention? Est-ce qu'il y a un réservoir? Est-ce que, dans le contexte où il y aurait une fluctuation de la production puis une incapacité du réseau à accueillir cette fluctuation-là, est-ce qu'on a une façon de conserver le gaz ou on fait -- de quelle façon on fait, finalement?

25 **M. RONALD HADDAD:**

Parfait. Ronald Haddad. Pour la partie de la question, aussi, je pense qu'il y avait une partie : « Est-ce qu'Énergir va prendre l'ensemble du gaz? », la réponse est « oui », l'ensemble du gaz sera pris.

30 Les données de vérification de la qualité du gaz seront partagées avec WM, ça fait que WM, ils pourront voir la qualité du gaz. Puis ça n'arrive pas nécessairement du jour au lendemain. Il y a une courbe qu'on voit, mettons qu'on s'approche avec un certain niveau, mettons, au niveau de présence de certaines matières dans le gaz, ça fait que WM va pouvoir s'ajuster en conséquence, pour pouvoir
35 respecter la limite qui est permise en temps normal, avant de dépasser.

Advenant d'un cas de dépassement, bien nous autres, dans le fond, il y a une vanne qui va fermer la réception du gaz puis on va le ramener chez WM. WM, dans son procédé, soit qu'il procède au renettoyage du GNR ou il va procéder à la torche, mettons, torcher le gaz qui est non conforme.

40

5 Mais avant d'arriver à ça, qui est la dernière alternative, les données seront partagées. WM, il y a un processus pour s'assurer que ce qu'ils envoient est conforme; Énergir est tenue aussi de s'assurer que ce qu'elle injecte dans le réseau est conforme, puis on se partage l'information pour s'assurer que, bon, s'il y a un élément qui est à surveiller, bien, qu'il soit surveillé des deux parties.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Regnault.

10 **M. VINCENT REGNAULT :**

Si vous me permettez, sur la question de la qualité du gaz, vous dire que c'est le Bureau de la normalisation du Québec qui prévoit les normes de composition du gaz, donc ce n'est pas une norme qu'Énergir décide seule, donc quelque chose qui est bien documenté, qui est bien réglementé.

15 **M. RONALD HADDAD :**

Réglementé.

20 **M. VINCENT REGNAULT :**

C'est également une norme qui vient d'être mise à jour tout récemment, dans les dernières semaines. Il y en avait une première qui avait adopté, de mémoire en 2011, et la nouvelle a été adoptée en novembre 2023. Donc, simplement, à l'attention des gens qui pourraient avoir des inquiétudes, puis légitimes, sur la composition de ces gaz-là qui seront éventuellement distribués par Énergir.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Merci, monsieur Regnault. Mais, tout de même, il y a une partie de la question de monsieur Laflamme, là, je pense qu'on a tout de suite été vers la qualité du gaz, mais si on a un gaz de bonne qualité et que la production excède la capacité au réseau à absorber cette production-là, qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'on a une façon de conserver ce gaz-là?

35 **M. RONALD HADDAD :**

40 Actuellement, il n'y a pas de façon de le conserver, mais le design de qu'est-ce qu'on construit est fait en sorte pour aller chercher le maximum que WM est capable de produire. Ça fait que, en temps normal -- puis là j'entends que les volumes ont été révisés ou ajustés un petit peu à la baisse, puis on va... on va envoyer les mises à jour par rapport à ces volumes-là -- mais le réseau, il est *designé*, c'est pour ça que c'est un réseau de transmission, est *designé* pour être capable de prendre les volumes que

WM envisage produire au maximum. Mais admettons le cas où, c'est normal, si le réseau est saturé, bien c'est sûr que le gaz serait ramené à WM, mais ce qui est dans le design actuel, nos installations seront en mesure de prendre l'ensemble du gaz naturel renouvelable produit par WM.

5 **M. VINCENT REGNAULT :**

Si vous me permettez d'ajouter, monsieur le président, simplement, il faut bien comprendre aussi que la conduite de raccordement qui va être construite par Énergir est raccordée à une conduite de plus grande dimension qui dessert toute la région des Laurentides. Donc, la question de la saturation du
10 réseau, là, sans vouloir dire d'âneries, en termes d'ingénierie, mais c'est quelque chose de très, très peu probable, sinon impossible. Donc, il faut juste être conscient de ça. Le design qui a été fait pour la conduite tient compte, évidemment, des données qui nous ont été fournies par WM en termes de production, donc il ne devrait pas y avoir aucun problème. Puis, bien honnêtement, il n'y a absolument
15 aucun intérêt de la part d'Énergir à ne pas être en mesure de prendre l'ensemble du GNR qui va être produit parce qu'on veut essayer de décarboner le plus possible le réseau.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci pour votre précision.

Merci pour votre intervention, monsieur Laflamme. J'ai le sentiment qu'on se reverra probablement.

25 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Seulement qu'une petite précision. Tantôt, ils ont parlé de la pression en kilopascals.

LE PRÉSIDENT :

30 Oui.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

35 Ce serait à quelle pression en PSI? C'est un vieux modèle...

LE PRÉSIDENT :

40 C'est ici que vous...

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

À vous? OK. Parfait.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, à moi.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

10

Est-ce que ce serait possible de le savoir?

LE PRÉSIDENT :

15

Parfait. Est-ce que vous pouvez nous faire la conversion de kilopascals à PSI?

M. VINCENT REGNAULT :

20

1 000 PSI.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Laflamme, pour votre intervention.

30

Je vais en profiter, de cette intervention-là, vous savez qu'on a une équipe qui est derrière nous, puis vous nous avez parlé du contrat qui avait été déposé, Énergir, puis évidemment, comme c'est public, on y a eu accès assez rapidement, vous vous en doutez. Puis ce qu'on remarque dans ce contrat-là, c'est qu'il y a seulement 50 % du GNR, pendant les trois premières années, qui serait acheté par Énergir. Donc, vous avez un premier droit de refus, de ce qu'on en comprend au contrat. Est-ce que vous avez l'intention d'acheter ce deuxième 50 % là et, dans cette perspective-là, qu'est-ce qui va se passer avec ce gaz-là, le 50 % du gaz dans les trois premières années au contrat?

35

M. VINCENT REGNAULT :

40

Bien, en fait, donc effectivement Énergir, pendant les trois premières années, a... va acheter 50 % du GNR qui est produit. Il a un droit de premier refus sur le 50 % additionnel, c'est-à-dire que ce

5 50 % là va être en premier lieu offert à Énergir pour achat, à un prix qui va être proposé par WM. Donc, à ce moment-là, il y aura une décision qui sera prise, à savoir si Énergir souhaite l'acheter ou pas, et si Énergir décide de ne pas l'acheter, à ce moment-là WM sera libre de le vendre, si elle le souhaite, à qui elle le veut au Québec, à un autre client d'Énergir, par exemple, au Québec. C'est possible, pour un client, d'acheter directement son gaz, qu'il soit naturel ou qu'il soit naturel renouvelable, directement d'un fournisseur de gaz naturel renouvelable ou de gaz naturel.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci, monsieur Regnault. Vous comprendrez que je vais aller valider cette information-là auprès de WM.

15 Donc, la même question que je vous pose par rapport au 50 % qui est prévu dans le contrat déposé à la Régie de l'énergie, qu'en est-il au niveau du droit de premier refus puis éventuellement de ce qui va se passer avec ce 50 %?

M. MARTIN DUSSAULT :

20 Je confirme ce que monsieur Regnault vient de dire, donc c'est 50 % maximum au cours des trois premières années, mais je tiens à dire que c'est une possibilité et non une certitude. Donc, ils ont le droit de premier refus, et 100 % du biogaz -- en fait, du GNR pourrait demeurer au Québec. C'est la prérogative d'Énergir.

LE PRÉSIDENT :

25 Parfait. Je vous remercie de la précision, monsieur Dussault. Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Zayed, qui avait des questions aussi de son côté.

LE COMMISSAIRE :

30 Oui, merci monsieur Morisset.

35 Un peu ce qu'on disait tout à l'heure, la capacité maximale de l'usine de biométhanisation est fixée, finalement, à 50 000 tonnes par année, donc d'où la stabilité de la génération de gaz naturel renouvelable à 6,02. Sur quelle base vous vous êtes appuyé pour établir les biogaz captés du LET? Quelles sont les quantités qui seront enfouies en 2025, 2026, 2027, jusqu'à 2050? Évidemment, j'ai très bien compris votre explication à l'effet qu'il y a des cellules déjà dormantes qui génèrent déjà des biogaz, mais ce serait intéressant d'avoir, si vous me permettez, un autre tableau, un tableau plus complet, avec deux colonnes additionnelles : une colonne qui précise pour chacune des années les quantités de matières résiduelles qui seront enfouies dans le LET, et ajouter la colonne des

40

50 000 tonnes par année pour l'usine de biométhanisation, puis de corriger aussi le total pour la première année, 2025, puisqu'en 2025, vous, vous avez tenu compte du 6 millions de mètres cubes de l'usine de biométhanisation, alors qu'elle ne sera même pas construite. Donc, si vous pouvez la corriger aussi puis nous déposer un nouveau document.

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Nous en prenons note, monsieur le président -- monsieur le commissaire.

10

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

15

Merci beaucoup. Je vais appeler le prochain intervenant qui est Alexandre Richard.

Je vous invite à l'avant. Bonsoir, monsieur Richard.

20

M. ALEXANDRE RICHARD

M. ALEXANDRE RICHARD :

25

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

30

M. ALEXANDRE RICHARD :

J'ai beaucoup de questions, là, mais je vais en poser juste une.

35

LE PRÉSIDENT :

Vous avez très bien compris les consignes; une sous-question, si vous avez besoin d'une précision, dans le même sujet.

40

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est bon. Donc...

5 **LE COMMISSAIRE :**

Si vous me permettez, votre prédécesseur m'a fait bien comprendre que mon collègue est beaucoup plus indulgent que moi, alors...

10 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

15 Donc, ma question, c'est par rapport, en fait, aux solutions de recharge. On revient un peu à la directive, c'est... dans le dossier, je pense que c'est PR2.1. En gros, je me demande, tantôt on a parlé de... il y avait le gaz naturel renouvelable. La sécurité un peu d'Énergir, c'est qu'il y a 50 000 tonnes qui est garanti par Waste Management. Et là, je me demande, là, à l'étape de l'élaboration du projet, comment qu'ils ont fait pour s'assurer -- comment qu'ils font pour dire : « On va avoir assurément 50 000 tonnes de matières organiques stables »? C'est ce que je pense je viens d'entendre de ce côté-là. J'imagine que du côté d'Énergir, ils ont pris ça en considération puis ils ont dit : « Bon, bien, c'est du solide, là, on va avoir 50 000 tonnes », mais moi je me dis qu'avoir cette garantie-là...

20

T'sais, comme moi, par exemple, ma matière organique, ça fait... bien, c'est récent, mais ça fait au moins six mois que je ne l'envoie plus dans un camion, là, t'sais. J'en ai besoin pour me nourrir, t'sais. Ça sert, par exemple... ça peut servir, il y a plein de nouvelles technologies, comme les entotechnologies, on peut utiliser les matières organiques pour nourrir, en fait, l'humain, t'sais, en fait, en... avec des insectes, on peut utiliser notre propre matière organique. Donc, en gros, je me demande : comment qu'on peut s'assurer qu'on va avoir 50 000 tonnes? Par exemple, dans cinq ans, les technologies peuvent changer rapidement, puis je ne pense pas que les gens vont envoyer pendant toute l'éternité leurs matières organiques dans un camion super loin de chez eux. Je ne comprends pas comment que le raisonnement peut avoir été fait comme ça.

25

30

LE PRÉSIDENT :

Votre question est très claire, monsieur Richard. Puis j'en profite aussi pour vous souligner que vous semblez avoir des propositions puis que vous savez que la commission est tout à fait ouverte à vos propositions sous la forme de mémoire ou d'autres façons de vous exprimer, puis on va les accueillir, parce que vous avez ouvert un peu la porte, là, vers des propositions.

35

Donc, quoi qu'il en soit, je vais aller vers Énergir. Je pense que la question était assez claire. Je peux la redire; si vous l'avez bien comprise, je vous donne la parole.

40

M. VINCENT REGNAULT :

5 Merci, monsieur le président. Vincent Regnault. Donc, effectivement, là, la question était très
claire, encore une fois, très légitime. Je pense que ce qu'évoque monsieur Richard, pour moi, ça me fait
penser à la transition énergétique qui est composée d'un bouquet de solutions et d'outils qui vont être à
notre disposition. Je pense que, de façon générale, la question de la réduction du gaspillage alimentaire,
de l'enfouissement des... ou de la disposition des matières organiques est une question qui est très
10 importante. Le fait demeure, par contre, qu'au fil du temps, on ne sera pas en mesure, dans un futur, on
imagine, rapproché d'éliminer cette question-là. Donc, c'est pour ça qu'on est entré en discussion avec
les gens de WM, pour éventuellement, là, voir s'il y avait une possibilité d'une entente, pour que WM
puisse valoriser cette bio -- cette matière organique qu'ils vont recevoir, et nous d'acheter le GNR qui est
produit.

15 Donc, je vous dirais qu'il y a une... il y a évidemment des discussions qui ont eu lieu sur les
projets que met de l'avant WM, puis on a été convaincu qu'il y avait ce sérieux-là derrière le projet, la
disponibilité de cette matière organique là pour nous permettre -- pour permettre à WM de nous vendre
les quantités de GNR qu'ils nous vendent aux termes du contrat qui est intervenu avec eux.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci, monsieur Regnault. Si vous permettez, je vais aller du côté du ministère responsable de
l'environnement.

25 Je veux savoir votre évaluation, de votre côté, du côté de votre ministère, quelle est l'évaluation
de la tendance des quantités de matières organiques qui sont dirigées vers les sites d'enfouissement?
Est-ce que vous avez des données à nous partager, à l'égard de cette évolution-là?

M. BRUNO DUPRÉ :

30 Monsieur le président, je demanderais à Nicolas Tremblay, de la Direction des matières
résiduelles, de peut-être faire une intervention à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

35 Avec plaisir. Il est dans la salle? On peut...

M. BRUNO DUPRÉ :

40 Il est dans la salle, oui oui.

LE PRÉSIDENT :

Il peut s'avancer à l'avant, peut-être venir à la table des intervenants.

5 Donc, peut-être vous installer à la table des intervenants, si... ça va être plus simple, si vous le permettez. N'oubliez pas de vous nommer avant votre intervention.

M. NICOLAS TREMBLAY :

10 Oui, bonjour. Nicolas Tremblay, ministère de l'Environnement.

15 Les dernières informations sur les quantités de différents types de matières résiduelles qu'on retrouve dans les lieux d'enfouissement au Québec proviennent surtout des évaluations qui sont faites par Recyc-Québec, là. Ils font des caractérisations générales des types de matières. Il y avait une caractérisation qui avait été faite en 2011. On savait que dans un site -- dans l'ensemble des sites d'enfouissement, il y avait environ 43 % de la matière qui était considérée une matière organique, là, qui peut se décomposer, tandis que dans le dernier bilan, on voit que rendu en 2019, c'est rendu 30 % de l'ensemble des matières éliminées qui sont de la matière organique. 30 %, quand on considère que
20 présentement il y a, dans les dernières informations, il y a eu 6 millions de tonnes de matières qui ont été enfouies au Québec; sur 6 millions de tonnes, 30 %, ça fait 1.8 million de tonnes de matières organiques qui présentement sont dans les lieux d'enfouissement. Donc, c'est 1.8 million de tonnes de matières qui seraient, dans un monde idéal 100 % détournées, qu'il reste encore à détourner.

LE PRÉSIDENT :

25 Ça m'amène une question, parce que là, on dirait que le chiffre est tout à fait cohérent avec une discussion qu'on a eue tout à l'heure par rapport au détournement de la matière organique, dans le contexte de la Stratégie de valorisation de la matière organique, où 70 % à l'horizon 2030 devrait être détournée du site d'enfouissement. Ce que je comprends du 30 %, on a déjà atteint la cible?
30

M. NICOLAS TREMBLAY :

35 Non, parce qu'on parle de 30 % du total éliminé qui est de la matière organique, tandis que l'objectif, c'est de détourner 70 % du total de matières organiques. Donc, c'est un 70 % du pourcentage de matières organiques, et non un 70 % du total des matières dans les lieux d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

40 Parfait. Je comprends bien.

Et, évidemment, c'est beaucoup de chiffres, avec -- sans visuel, ça peut être un peu plus difficile, est-ce que vous auriez un tableau, par exemple, où on peut voir cette évolution-là? Vous avez parlé de 43 en 2011 à 30 % en 2022, si j'ai bien retenu?

5 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Le 30 % a été atteint en 2019.

10 **LE PRÉSIDENT :**

2019? OK. Donc ça, est-ce que vous seriez en mesure de faire ce tableau-là pour nous montrer l'évolution des matières organiques? Puis est-ce que vous avez un prévisionnel, donc une prévision de l'évolution de la matière organique pour, par exemple, les 25 prochaines années?

15 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

20 Bien, c'est sûr que les tableaux sont disponibles, là, je pourrais fournir le document, mais c'est dans la dernière évaluation de Recyc-Québec qui a été faite à partir des données de fin 2021. Donc, ils ont produit ce compte rendu là au cours du début de l'année, donc celui-là je pourrais aller vous l'obtenir pour la prochaine séance, mais comme telle, la tendance, avec les objectifs de la Stratégie de valorisation de matières organiques, c'est vraiment d'atteindre le 30 % -- dans le fond, le détournement de 70 % de la matière organique rendu en 2030.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Excellent.

30 Là, monsieur Richard, vous aviez une question sur un peu le prévisionnel, puis moi, ça ouvre sur un sujet ou même une question, là, qui est toujours dans le prévisionnel.

35 Est-ce que -- puis là, je vais aller vers WM pour cette question-là -- est-ce que la prévision des volumes de matières résiduelles et éventuellement de la matière organique qui serait détournée vers l'usine de biométhanisation, est-ce que vos prévisions sont cohérentes avec la production que vous envisagez ou, éventuellement, on pourrait peut-être envisager d'avoir recours à de l'importation de matières résiduelles pour suffire à la production que vous envisagez pour le projet d'Énergir?

M. MARTIN DUSSAULT :

40 Dans un premier temps, il n'est pas question du tout d'importation de matières. Ça, ce n'est pas un scénario sur lequel on planche.

5 Ce qu'on a regardé, actuellement, on dessert un bon bassin de clientèle sur la couronne nord, dans les Laurentides, ainsi qu'à Montréal, donc évidemment, actuellement, comme monsieur Tremblay le disait, il y a un fort gisement qui n'est pas puisé, qui demeure encore dans les matières qui sont enfouies. Alors, les sondages qu'on a faits d'intérêt auprès de notre clientèle, principalement auprès des industries, commerces et institutions, qui actuellement sont le maillon faible, sont les derniers de classe en termes de récupération et de valorisation de la matière organique, il y a fort à faire, alors c'est là que notre entreprise intervient, avec un projet qui pourra capter et valoriser ces matières-là, et le 10 50 000 tonnes qu'on a comptabilisé demeure un chiffre conservateur dans notre cas, par rapport à tout ce qu'on a auprès de notre clientèle.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de la précision, monsieur Dussault.

15 Monsieur Richard, est-ce que vous avez une précision ou ça répond à votre question? Puis comme je l'ai dit aux autres intervenants avant vous, si vous avez un autre sujet, n'hésitez pas à vous réinscrire au registre pour poser d'autres questions.

20 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

20 Bien, pour rester dans le même sujet, est-ce qu'il y a -- tantôt, Énergir a parlé qu'il y avait une norme BNQ pour s'assurer qu'ils ne vendent pas deux fois le gaz ou, en tout cas, qu'il y ait un certain suivi. Quand on parle des prévisions, justement, est-ce qu'il y a une -- des prévisions, c'est fait par qui, ça? Est-ce que c'est normé? Est-ce qu'il y a une procédure? Est-ce que ce serait possible de déposer... 25 est-ce que vous pourriez demander que les intervenants de chaque côté déposent tout ce qu'ils ont fait dans le passé? Ou... T'sais, parce que les prévisions, je comprends que c'est des experts qui les font, mais il y a quand même une procédure derrière ça. Est-ce que c'est solide, est-ce que c'est robuste ou c'est juste : « On écrit ça puis on pense que ça va bien aller, là »?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci pour votre demande de précision, elle est aussi claire.

35 Donc, peut-être juste sur la validation de vos prévisions, comment vous procédez? Puis après, je vais aller du côté du ministère de l'Environnement aussi.

M. VINCENT REGNAULT :

40 En fait, je vais répondre à votre question, mais juste avant, je voulais simplement mentionner, sur la question de la... parce qu'on a posé des questions, là, encore une fois très légitimes, sur, t'sais, la

5 possibilité pour WM d'avoir les valeurs -- la matière organique pour permettre la production de GNR, juste vous dire que le projet de biométhanisation de WM, il n'est pas unique au Québec. Vous avez la Ville de Saint-Hyacinthe qui produit du GNR depuis 2017, vous avez la SÉMECS à Varennes également depuis 2022, vous avez la Ville de Québec qui, incessamment, va le faire, de même que la Ville de Québec, donc tous des projets qui vont utiliser la matière organique résiduelle des citoyens pour permettre de produire du GNR. Donc, ce n'est pas quelque chose d'unique.

10 Ceci dit, sur la question des prévisions, évidemment c'est quelque chose qui vient des différents producteurs avec qui nous faisons affaire. Ceci étant dit, ces prévisions-là doivent être robustes parce que le gouvernement québécois, en 2019, a adopté un règlement qui nous oblige à livrer à notre clientèle certains pourcentages de GNR, et on s'est donné, évidemment, la mission de respecter cette obligation juridique qui nous a été imposée. Donc, on a un ensemble, tout un portefeuille de producteurs de GNR avec qui on fait affaire, pour s'assurer justement d'être en mesure d'y répondre. La Régie de l'énergie nous a même permis de contracter un excédent de 20 % au-delà des cibles qui nous sont
15 fixées par règlement, pour s'assurer qu'on soit en mesure d'y répondre. Donc, c'est la façon dont on s'assure, évidemment, de la robustesse en particulier puis, de façon plus générale, de la possibilité d'atteindre ces cibles-là.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, entre autres, dans la réponse, si je comprends bien, la Régie de l'énergie agit un peu comme vérificateur de vos prévisions ou de votre planification, en termes de distribution et/ou d'achat de gaz naturel renouvelable dans ce cas-ci?

25 **M. VINCENT REGNAULT :**

Bien, ça fait effectivement partie des discussions qu'il y a, non seulement avec la Régie, mais il y a plusieurs intervenants devant la Régie de l'énergie, entre autres certains groupes environnementaux, donc il y a des questions qui peuvent être posées sur l'exactitude des prévisions d'injection, la
30 robustesse de ces prévisions-là, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, monsieur Regnault.

De votre côté, monsieur Dupré, est-ce que vous avez une validation, une vérification qui est faite au niveau des prévisions, autant au niveau des quantités de matières résiduelles nécessaires que de la production de biogaz ou de gaz naturel renouvelable, là, envisagées dans le cadre du projet?

40

M. BRUNO DUPRÉ :

Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Pour la portion biogaz et GNR, je vais me référer à Marie-Michèle Gagné.

5

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Marie-Michèle Gagné, ministère de l'Environnement. Au fond, bien, c'est ça, je ne peux pas vraiment répondre pour la partie qui est la réception des matières résiduelles, mais pour ce qui est des calculs qui permettent la production du biogaz et les quantités de GNR qui viennent par la suite, au fond, c'est... bien évidemment, là, qu'il y a des calculs théoriques, basés sur des estimations. Par contre, tous ces calculs-là, bien, c'est sûr qu'il y a beaucoup d'hypothèses, là, qui sont faites à travers ça, mais il faut quand même qu'elles respectent certaines normes, là. Nous, on se base surtout sur la norme ISO 14064. Au fond, c'est une norme qui dit un peu les grandes lignes à suivre pour la quantification des gaz à effet de serre. Donc, comment les hypothèses doivent être validées puis tout ça, c'est selon cette norme-là, puis c'est ce qu'on valide aussi, là, quand on reçoit les données. Je ne sais pas si ça répond.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Gagné.

20

LE COMMISSAIRE :

En fait, monsieur Regnault a parlé de transition énergétique, il y a eu quelques interventions sur les émissions de gaz à effet de serre, sur l'impact des changements climatiques. J'aimerais savoir, pour le ministère de l'Environnement, tout comme pour le ministère de la Santé, quelle est la vision de votre ministère par rapport au GNR dans l'échiquier énergétique du Québec?

25

M. BRUNO DUPRÉ :

Merci, monsieur le commissaire. Je vais revenir à Marie-Michèle Gagné.

30

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Au fond, bien, on considère que c'est une énergie de transition. J'avais d'ailleurs préparé une petite présentation sur le GNR, dans le... qui est pris en compte dans notre Plan d'économie verte. Je ne sais pas si vous voulez qu'on y passe tout de suite, mais pour l'instant, t'sais, c'est ce que je pourrais répondre, là, ça fait vraiment partie de l'ensemble des énergies de transition.

35

40

LE PRÉSIDENT :

J'ai appris la leçon de la part de monsieur Beudet, que ce n'est pas agréable de rester...

5 **M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

10

... en avant quand il y a une présentation. Donc, monsieur Richard, je vais me retourner vers vous, avant de laisser la parole à madame Gagné. Est-ce qu'il y a réponse à votre question? Et si vous avez d'autres sujets, comme je vous l'ai dit, vous pouvez vous réinscrire au registre, on vous accueillera avec plaisir.

15

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est bien, je vais me réinscrire.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Donc, merci aussi, monsieur... Tremblay, c'est bien ça?

25

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

Monsieur Tremblay aussi, je ne vous ferai pas attendre à la table des intervenants, vous pouvez retourner dans la salle.

M. NICOLAS TREMBLAY :

35

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

40

Merci à vous.

Donc, effectivement, madame Gagné, c'est une très belle proposition, la commission l'accueille. Vous pouvez présenter cette présentation-là que vous avez préparée sur le sujet.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Ma petite présentation est plus d'ordre général par rapport au GNR dans le Plan pour une économie verte, et non pas en particulier pour ce projet-ci, mais comme demandé tantôt, là, je pourrai vous revenir demain avec plus d'informations.

Bien, tout d'abord, il faut savoir que le gouvernement, il s'est doté d'une vision qui s'est traduite dans deux documents : le Plan d'économie verte puis aussi son Plan de mise en oeuvre. Au fond, le Plan d'économie verte, il a été élaboré en 2020, et puis c'est la première politique-cadre en matière d'électrification et de changements climatiques. De cette politique-là découle le Plan de mise en oeuvre, comme je viens de dire. Celui-ci, il présente vraiment toutes les différentes actions concrètes que le gouvernement déploie pour atteindre ces cibles puis ces objectifs qui sont fixés dans le Plan d'économie verte.

Le gaz naturel renouvelable, il est mentionné évidemment dans notre Plan d'économie verte. Le gouvernement compte notamment porter à 10 % le volume minimal de gaz naturel renouvelable qui devrait être injecté dans le réseau d'ici 2030. Je pense qu'on en a parlé assez depuis le début de la soirée. Dans notre Plan de mise en oeuvre, il y a deux actions qui réfèrent au gaz naturel renouvelable : la première qui fait référence à ce règlement-là, puis la deuxième action qui est un programme pour soutenir la production puis la distribution de gaz naturel renouvelable.

LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, l'objectif pour 2025, c'est 5 %?

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Oui. Bien, je pense que ma prochaine diapositive va le présenter.

LE COMMISSAIRE :

Parfait.

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Ah, je ne présente pas... Oui, c'est ça, bien au fond, ça va graduellement.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il a été atteint?

10 **M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :**

Là, vous parlez en 2025?

LE COMMISSAIRE :

15 Oui. Est-ce qu'il sera atteint?

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Bonne question. Je ne le sais pas.

20

LE COMMISSAIRE :

Non, mais en fait, avec les projections, il n'y a pas moyen de le savoir? Est-ce qu'il devrait être atteint?

25

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

Bien, on l'espère. Je ne pense pas que je peux vous le dire. Je ne pense que j'ai les projections, là, à jour pour vous répondre.

30

M. VINCENT REGNAULT :

Est-ce que vous me permettez de peut-être répondre à cette question-là? Parce que les projections, c'est nous qui les faisons.

35

LE COMMISSAIRE :

Oui. Puis je m'en allais vers vous. Parce qu'en 2020, c'était 1 %, je crois, est-ce que vous l'avez atteint?

40

M. VINCENT REGNAULT :

5 Donc, en fait, la cible de 1 % était bonne jusqu'à l'année 2022... 2022, c'est ça, exactement, puis elle a été atteinte en 2022. Donc, en 2021 -- 2020 et 2021, elle ne l'a pas été, mais en 2022, elle a été atteinte. Cette année, elle est maintenant à 2 %, et on est en bonne voie de l'atteindre, je peux le confirmer.

10 Quant à l'objectif de 5 % en 2025-2026, nous avons contracté, en date d'aujourd'hui, environ 80 % des volumes de GNR qui vont être requis pour permettre d'atteindre cette cible-là, et nous sommes, là, présentement, en fait, maintenant, pas plus tard que cet après-midi, j'avais des discussions avec mon équipe pour des contrats dont on discute avec un certain nombre de producteurs pour justement aller chercher le 20 % qui nous manque et nous permettre d'atteindre cette cible-là. Donc, je vous dirais qu'aujourd'hui, je suis raisonnablement confiant d'atteindre cette cible-là.

15 Et pour le 10 %, pour votre information, on a aujourd'hui -- en 2030 -- on a aujourd'hui plus de 60 % des volumes qui sont contractés, qui devraient donc -- encore une fois, on l'espère -- nous permettre d'atteindre cette cible-là, et même de la surpasser, admettons advenant l'intérêt de la clientèle pour des volumes encore plus élevés.

20 **LE COMMISSAIRE:**

 Merci. Madame?

25 **M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :**

 Oui, merci. Bien, dans le fond, vos données, c'est ça, sont plus à jour que les nôtres.

30 Bien, c'est ça, je voulais montrer un peu le règlement en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce que ça va permettre, puis au fond le 10 % en 2030 va permettre des réductions de 1.2 mégatonne équivalent de CO₂.

35 La deuxième mesure concerne le Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable. C'est... Bien, son objectif, c'est vraiment de soutenir le développement de la filière de production. Il y a beaucoup de -- il y a certains projets en développement présentement, puis ce qu'on note, les données que j'ai présentement, ça représenterait... ce programme-là permettrait environ 215 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable, pour des réductions annuelles d'environ 500 000 tonnes d'équivalent de CO₂ de gaz à effet de serre.

40 Ça fait le tour.

LE COMMISSAIRE:

Merci. Peut-être, docteur Bureau, je ne sais pas si vous, vous pouvez répondre, au moins dans les grandes lignes?

5

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

Seulement la question ou vous souhaitez que je fasse la présentation également qui a été demandée?

10

LE COMMISSAIRE :

Au président à décider.

15

LE PRÉSIDENT :

Effectivement, peut-être ça compléterait bien ce qu'on vient de voir; si vous avez la présentation, vous pourriez la faire.

20

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
D^{re} GABRIELLE BUREAU**

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

25

Oui, tout à fait.

Donc, on nous a demandé de présenter en quelques minutes les effets de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, GES, sur la santé physique et mentale. Donc, les prochaines diapositives vont tenter de résumer cette question quand même assez complexe.

30

Tout d'abord, peut-être un petit rappel, mais sinon on pensait important quand même de rappeler un petit peu certaines bases à l'effet de qu'est-ce qu'on parle. Donc, les gaz à effet de serre -- et je m'excuse si c'est un rappel pour certains ou plusieurs d'entre vous -- mais évidemment, à l'origine, ce sont des gaz qui sont présents naturellement dans l'atmosphère. Ils vont absorber une partie de l'énergie, de la chaleur émise de la terre et vont garantir nos conditions de vie sur la planète. Le piégeage crée de la chaleur dans l'atmosphère, donc cet effet de serre, c'est un phénomène naturel. Par contre, considérant l'activité humaine, il y a eu une génération d'importantes quantités de certains gaz et ça a créé aussi de l'accumulation de nouvelles substances, ce qui a eu pour effet d'amplifier, évidemment, cet effet de serre naturel et de provoquer des dérèglements sans précédent.

35

40

Donc, rentrent en ligne de compte les changements climatiques.

Les principaux gaz responsables de cet effet de serre, d'intérêt pour nous en santé aussi, c'est le gaz carbonique, méthane, l'ozone troposphérique et le protoxyde d'azote.

5

Donc, ces petites bases étant jetées -- et je m'excuse si ça apparaît petit à l'écran -- ici, on a tenté d'illustrer comment les GES peuvent donc avoir des effets sur la santé humaine ou, à l'inverse, vous comprenez que la séquence inversée permet de comprendre comment la diminution des GES pourrait venir atténuer, amoindrir ces effets.

10

Donc, comme représenté sur l'image, les GES, qu'ils soient à l'origine d'activités humaines ou naturels, vont générer, oui, à la fois ces gaz à effet de serre, mais aussi, on ne peut pas occulter la présence de certains polluants dans l'air. Ces gaz à effet de serre et les polluants vont concourir à la présence de différents aléas et au changement climatique qui, avec la pollution de l'air, vont avoir différents effets sur la santé humaine. À l'inverse, vous comprendrez que si on diminue la production de GES, on va donc, comme j'ai déjà mentionné, diminuer les effets sur la santé.

15

En tant que tels, les GES ont peu d'effets directs sur la santé. Il est vrai par contre de dire, à titre d'exemple, que l'ozone troposphérique, le gaz carbonique peuvent avoir, tout dépend de la concentration à laquelle une population est exposée et la durée d'exposition, ça peut évidemment venir affecter notre santé en altérant les fonctions, par exemple, des poumons ou du coeur. Par contre, la majorité des effets de la pollution de l'air et des changements climatiques vont résulter de mécanismes complexes qui peuvent attaquer pratiquement l'ensemble des organes et des systèmes du corps.

20

Je vais tenter d'y aller par image. Donc, je m'excuse si ça n'apparaît pas très bien, mais donc ici, on voulait représenter que les effets, évidemment, sur la santé vont découler des modifications générées par les GES et les polluants de l'air, tels que mentionnés. Ainsi, l'augmentation des températures, des conditions météorologiques extrêmes -- on ne voit vraiment pas, je m'en excuse -- du niveau des mers et du CO₂ va avoir une cascade et va donc affecter et créer certains aléas climatiques. On peut parler des différents événements météorologiques extrêmes, des chaleurs extrêmes, d'impacts sur la qualité de l'eau, sur l'approvisionnement en eau, et cetera. À leur tour, ces aléas climatiques vont avoir une diversité d'impacts sur la santé. Donc là, je vais vous faire grâce de l'ensemble des impacts possibles, mais vous voyez qu'il y a plusieurs impacts, évidemment, possibles.

25

30

En résumé, donc les changements climatiques ont une incidence sur la santé physique, la santé mentale, la santé communautaire des populations. Les impacts sont diversifiés, allant de blessures, décès, à une augmentation des allergies ou de l'asthme, de troubles plus sur la santé mentale, tels que dépression, et des problématiques au niveau communautaire qui peuvent être vécues. Plus le réchauffement -- j'ai presque terminé -- climatique va s'accroître, plus les risques pour la santé vont être importants, de façon générale, là. Bien évidemment, je n'ai pas fait le préambule, mais je ne parle

35

40

pas -- c'est vraiment une présentation générale, tel que demandé. Et, à l'inverse, évidemment, s'il y a des actions importantes qui sont faites pour diminuer la production de GES et ainsi venir atténuer ces aléas climatiques là, on va voir une diminution des effets sur la santé des populations.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Une dernière petite question.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant. Je m'excuse, monsieur Zayed. Je voulais juste vous rassurer, docteur Bureau, cette présentation-là va être rendue disponible, donc les gens pourront la consulter dans le confort de leur foyer puis avoir accès à toute l'information. Là, je comprends que vous étiez un peu désolée de la grosseur des caractères, mais soyez assurée qu'elle sera disponible sur le site Web du BAPE, donc.

15 **D^{re} GABRIELLE BUREAU :**

Parfait, merci.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, monsieur Zayed.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez fait référence aux dépressions possibles. Quelle importance vous accordez à ce nouveau phénomène qu'on observe de plus en plus et auquel on fait allusion, relatif à l'écoanxiété, et est-ce que votre ministère ou à l'Institut national de santé publique, il y a eu des travaux là-dessus qui peuvent être aidants?

30 **D^{re} GABRIELLE BUREAU :**

Oui, tout à fait. En fait, de ma connaissance, là, vous comprenez, parce qu'effectivement on travaille avec nos partenaires, avec l'INSPQ, le ministère et il y a d'autres régions qui... de santé publique qui s'attardent à la question des changements climatiques et des possibles impacts sur la santé. Le volet santé mentale et le volet écoanxiété, oui, est de plus en plus documenté. Effectivement, l'INSPQ a certains documents très intéressants, donc je pourrais trouver et partager, peut-être, des références en ce sens.

40

LE COMMISSAIRE :

5 Est-ce que, à votre connaissance, il y en aurait quelques-uns qui seraient directement en lien, sûrement avec les changements climatiques, je présume, mais peut-être plus spécifiquement avec les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Québec en particulier?

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

10 Je vais trouver -- je vais regarder dans ce qui est de disponible, dans la documentation disponible de l'INSPQ et vous revenir.

LE COMMISSAIRE :

15 Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci beaucoup encore une fois pour votre présentation.

Je vais appeler un dernier intervenant avant de prendre une pause. Il s'agit de Thibaud Daoust.

Bonsoir, monsieur Daoust. Vous pouvez vous installer, on vous écoute.

M. THIBAUD DAOUST

M. THIBAUD DAOUST :

30 Merci. Merci. Donc, il y a eu des interventions tantôt qui ont été faites, suite à des questions de monsieur le président, monsieur le commissaire, où on a précisé que, bon, le projet, il n'y avait pas de partage possible du biogaz. On disait : « Il n'y a pas 40 % à Rolland et 60 % à Énergir », on nous a dit : « C'est 100 % à Énergir, c'est ça le projet. »

35 Puisque, bon, il est maintenant clair que le projet actuel va mener à la fin de l'approvisionnement de l'usine Rolland en biogaz, est-ce que les différents intervenants ici, et particulièrement le ministère, vont prendre en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques qui vont découler directement de la fin de cet approvisionnement-là et qui découlent directement du projet qu'on étudie aujourd'hui?

40

LE PRÉSIDENT :

5 Merci beaucoup pour votre question. D'une part, je vais valider une des informations que vous avez mentionnées, pour être bien certain qu'on ait toute l'information. On l'a déjà évoqué, mais je veux m'en assurer au niveau de WM.

 Monsieur Dussault, dans la question ici, on évoque la fin de l'approvisionnement de l'usine Rolland. Est-ce qu'on en est là? Est-ce que c'est une supposition qui se tient ou on est ailleurs?

10 **M. MARTIN DUSSAULT :**

 Alors, le contrat viendra à terme le 31 décembre 2023. Au-delà de cette date, il n'y aura plus aucune obligation contractuelle envers la Rolland. Cela dit, je ne veux pas aller plus loin, ici, dans l'intervention, ça relève de négociations commerciales que je ne voudrais pas amener sur la place publique.

LE PRÉSIDENT :

20 Tout à fait. C'est très bien, c'est très clair.

 Donc, je vais aller maintenant vers monsieur Dupré. Dans la perspective -- dans la perspective, dis-je bien, d'un arrêt de l'approvisionnement de l'usine Rolland, donc la question est à savoir : est-ce que le ministère a évalué les impacts de cet arrêt d'approvisionnement de l'usine Rolland?

25 **M. BRUNO DUPRÉ :**

 Présentement, le ministère va débiter la phase de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, donc tous les éléments qui auront été soulevés au cours de la phase de recevabilité et qui seront soulevés pendant la phase de l'analyse de l'acceptabilité environnementale pourront être traités dans le rapport d'analyse environnementale, qui sera ensuite soumis au ministre pour sa recommandation. Et je tiens à souligner aussi que les éléments qui sont soulevés lors des audiences publiques, aussi, sont rendus dans le rapport du BAPE qui est pris en considération dans la recommandation du ministre, aussi.

35 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, je comprends qu'en ayant cette discussion-là, ça va faire partie de l'analyse au niveau de l'acceptabilité au niveau du ministère?

40

M. BRUNO DUPRÉ :

Bien, en tant qu'élément qui a été soulevé au niveau des audiences, ce sera certainement abordé, oui.

5

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et je vais, en fait, peut-être aller un petit peu plus loin dans cette perspective-là. Est-ce qu'une alternative peut être envisagée, c'est-à-dire que l'usine Rolland alimentée sur un réseau principal, est-ce que ça fait partie de l'analyse ou des critères que vous allez intégrer à votre analyse, lors de l'acceptabilité environnementale?

10

M. BRUNO DUPRÉ :

Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. Le projet, comme il est analysé, c'est le projet qui est soumis dans le cadre des critères d'assujettissement au niveau du règlement qui assujettit les projets. On s'en tient aussi à la directive qui a été soumise à l'initiateur et les éléments de recevabilité qui ont été transmis pendant la période de recevabilité. On évalue ces éléments-là principalement. Au niveau des solutions de rechange ou des alternatives qui ont été présentées également par l'initiateur. Comme je disais, on peut poser des questions, pendant toute la phase d'analyse d'acceptabilité, au niveau de proposer des nouveaux éléments, des nouvelles options, on peut aussi questionner là-dedans, mais ultimement le rapport d'analyse environnementale va évaluer les éléments qui ont été soumis par l'initiateur et qui sont, au final, décisifs de son projet. Pour les questions de faisabilité, pour les questions de contrats de gré à gré entre sociétés, on ne peut pas intervenir à ces niveaux-là.

15

20

25

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Daoust, est-ce que vous avez une précision sur la question?

30

M. THIBAUD DAOUST :

Oui, bien, dans la même lignée, mais je m'en allais plus sur les GES, si ça vous va?

LE PRÉSIDENT :

35

Allez-y.

M. THIBAUD DAOUST :

40

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

L'indulgence.

5 **M. THIBAUD DAOUST :**

10 Oui. Bien, en fait, c'est ça, on a discuté par exemple tantôt d'un bilan carbone du projet de cent quarante -- d'une réduction de 140 000 tonnes d'équivalent en CO₂. Je me demandais, donc, pour la détermination du bilan carbone, est-ce qu'on a tenu compte ou est-ce qu'on va considérer les émissions de GES qui sont déjà évitées dans un scénario actuel, donc par brûlage au lieu d'enfouissement ou par valorisation à l'usine de Rolland, et les GES qui seront nécessairement produits pour, par exemple, raffiner le biogaz en GNR ou les installations qui sont connexes à ces procédés-là?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais essayer de voir si je m'en vais dans la bonne direction avec vous, là. Ce que je comprends, c'est que vous aimeriez avoir une ventilation du 140 000 tonnes équivalent en CO₂, est-ce que c'est bien... avoir un détail, là, de ce 140 000 tonnes là?

20 **M. THIBAUD DAOUST :**

Oui, bien, ça nous permettrait effectivement de voir quelles sont les émissions qui ont été considérées pour ce 140 000 là.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais me tourner vers monsieur Haddad.

30 Est-ce que la question est claire de votre côté, monsieur Haddad?

M. RONALD HADDAD :

35 Effectivement, comme on disait, monsieur le président, avec le tableau qui a été fourni par WM, on va prendre les nouvelles données puis on va s'assurer de mettre à jour avec l'information qu'on a de WM en conséquence, avec les détails qu'on peut donner, pour que ces chiffres-là soient bien compris.

LE PRÉSIDENT :

40 Donc, qu'il n'y ait pas nécessairement un seul chiffre non plus, qu'on le détaille en fonction des différentes caractéristiques du projet?

M. RONALD HADDAD :

On pourrait détailler avec le niveau de détails qu'on a actuellement, ça fait qu'on pourra vous fournir, sur une page ouverte, ce qu'on a comme informations.

5

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est très bien. Merci.

10

M^{me} CATHERINE HOUDE :

Peut-être juste à titre complémentaire. En fait, le calcul qui a été effectué, c'est vraiment sur les quantités de GNR en remplacement de gaz naturel fossile, là, donc c'est la base tout simplement du calcul. Donc, comme mon collègue l'a mentionné, évidemment si c'est un petit moins, on va réviser un peu à la baisse les chiffres.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci de la précision, madame Houde. Monsieur Zayed?

20

LE COMMISSAIRE :

Peut-être une question, madame Houde. La Régie de l'énergie du Canada indique que le gaz naturel renouvelable contient une fraction, une petite fraction de carbone. C'est quoi la fraction que vous avez?

25

M. VINCENT REGNAULT :

En fait, juste pour être sûr que je comprends bien votre question, vous mentionnez la Régie de l'énergie du Canada, là, est-ce que... Êtes-vous capable peut-être de me donner un peu plus de contexte? Parce que la Régie... Évidemment, Énergir est régie par la Régie de l'énergie du Québec, donc Régie...

30

LE COMMISSAIRE :

Écoutez, la Régie, c'est secondaire pour moi.

35

M. VINCENT REGNAULT :

D'accord.

40

LE COMMISSAIRE :

5 L'idée, c'est que selon ce qui est indiqué, c'est que le gaz naturel renouvelable contiendrait une fraction carbone. Il n'est pas totalement décarboné. Alors, je vous demande : c'est quoi la fraction carbone dans le GNR?

M. RONALD HADDAD :

10 Monsieur le commissaire, on pourra fournir la référence à la qualité qu'on valide, là, au niveau... je pense que c'est 95 %, c'est méthane, puis le reste, c'est d'autres éléments. On pourra le fournir en même temps dans les prochaines émissions. On pourra donner le tableau de composition du gaz naturel, en réalité.

LE COMMISSAIRE :

15 Ça serait valable.

M. VINCENT REGNAULT :

20 Ou peut-être, peut-être qu'il y a un autre élément de réponse, là, pour vous éclairer, mais le règlement, le RDOCECA -- je m'excuse, je suis... j'ai juste l'acronyme de ce règlement-là -- prévoit également un taux d'émissivité qui est très, très faible pour le GNR. C'est un élément qu'on pourrait également porter à votre attention, si ça peut répondre à la question que vous vous posiez.

LE COMMISSAIRE :

25 Tout à fait, c'était une question...

M. VINCENT REGNAULT :

30 Oui, absolument.

LE COMMISSAIRE :

35 ... par simple curiosité, là.

M. VINCENT REGNAULT :

40 Oui, absolument. Puis on pourra vous expliquer d'où ça vient, aussi, ce faible taux ou ce taux d'émissivité.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Daoust, pour votre intervention.

5 Écoutez, la commission va prendre 15 minutes pour aller se rafraîchir, puis on est de retour dans 15. Merci beaucoup.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 21 H 40
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 55**

10

LE PRÉSIDENT :

15 Rebonsoir. Après cette pause qui nous a permis de nous réenergiser, j'ai laissé le registre ouvert pendant toute la soirée, les gens ont eu la chance de s'inscrire pour venir poser des questions, donc à partir de maintenant, je déclare le registre fermé, donc il ne sera plus possible de s'inscrire. Mais, quoi qu'il en soit, il reste quand même des gens qui vont intervenir. Donc, je vais inviter, tout de go, Normand Léo Beaudet à l'avant.

20

Rebonsoir.

M. NORMAND LÉO BEAUDET

25

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Rebonsoir.

30

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

35

Merci. Alors, peut-être, monsieur le président, pour appeler à votre interprétation libérale et à votre bienveillance par rapport à la question de traiter d'éléments en amont et en aval du tuyau, je voulais simplement vous faire remarquer que, dans une lettre qui a été envoyée par le président du BAPE au ministre Benoit Charette, le 30 octobre, et dans laquelle il expliquait que le Bureau doit recommander au ministre le type de mandat qui devrait lui être confié, et là, il y avait une phrase assez

40

intéressante, il y avait trois points, et un des éléments c'est : « Les enjeux sont nombreux, diversifiés et leur nature suscite un intérêt qui dépasse le milieu d'insertion du projet. » Alors, c'est tout simplement pour vous inciter à de la tolérance et à de l'ouverture. Ce n'est pas toujours évident pour nous d'intervenir dans ce contexte-là.

5

Écoutez, ma question, monsieur le président, si c'était possible, c'est au ministère de l'Environnement. J'aimerais qu'on m'explique, il y a des chiffres, ce n'est pas évident à suivre, comme vous dites, « mètres cubes » et ça se promène. Et surtout « biogaz, GNR et méthane », là je trouve qu'il y a des... il y aurait des explications à faire. Mais je vais tenter, par ma question, peut-être de montrer qu'on utilise des fois des termes pour en cacher d'autres.

10

Écoutez, ce qui m'apparaît une contradiction, c'est qu'on essaie de nous convaincre -- et ma question, ça serait pour le ministère de l'Environnement, si vous le permettez, monsieur le président -- on essaie de nous convaincre de générer du méthane, parce que c'est ça qui se passe quand on fait du méga-enfouissement pêle-mêle, hein, comme on le fait à Sainte-Sophie, à Drummondville, à Lachute, à Saint-Thomas, à Terrebonne, ce sont des méga-dépotoirs qui font de l'enfouissement pêle-mêle, avec de la matière organique. Le ministre lui-même parlait de 60 % de matières organiques qui sont enfouies dans ces dépotoirs-là. Il faudrait voir, là, les... J'ai hâte de voir les... ce que monsieur va produire, là, des statistiques. Donc, on génère sciemment et malgré des promesses de dire : « On va les sortir de l'enfouissement », à l'heure actuelle, les méga-dépotoirs, c'est l'essentiel de la gestion des déchets au Québec. Et donc, on génère du méthane pour réduire les GES.

15

20

On arrive avec le projet, ici, on nous dit : « Ah, bien... » Là, on a un méga-dépotoir qui génère du méthane, sans détourner. On a la contradiction avec la politique qui dit qu'on va les détourner. Alors, on génère du méthane pour réduire les GES, puis on veut nous faire accepter... Alors, j'aimerais qu'on m'explique cette question-là. Parce que, donc, en enfouissant de la matière organique dans un méga-dépotoir, on a des émissions importantes de méthane, et là, tout d'un coup, ça devient du gaz naturel renouvelable. Alors, c'est toujours le même méthane qu'on vient de générer, qu'on vient d'inventer et qu'on qualifie de « naturel » et de « renouvelable », ce qui est assez... c'est assez fort, comme vocabulaire.

25

30

Alors, comment expliquer l'approche -- comment le ministère de l'Environnement explique sa politique de générer du méthane pour réduire les GES?

35

LE PRÉSIDENT :

Excellente question.

Monsieur Dupré, est-ce que cette question-là était claire pour vous?

40

M. BRUNO DUPRÉ :

5 Bien, est-ce que ce serait possible d'y aller un peu... La « politique de générer du méthane », ce n'est pas une politique ministérielle, là, mais au niveau des éléments de réponse qu'on pourrait donner, ce sont par rapport à l'enfouissement et la génération de méthane qui résulte de l'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

10 Est-ce que vous voulez que je vous clarifie un peu la question? Ça vous aiderait?

M. BRUNO DUPRÉ :

15 Si c'est possible, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

20 Avec plaisir. Monsieur, en fait, voudrait avoir des précisions par rapport à la transformation du biogaz vers du GNR et, éventuellement, vers du méthane, et l'explication de la source de ce biogaz-là par rapport aux ambitions du gouvernement. Est-ce que c'est assez clair, la façon que je vous ai ramené ça?

M. BRUNO DUPRÉ :

25 Oui, c'est clair, puis je vais passer la parole à Marie-Michèle Gagné.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait, merci.

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

35 Marie-Michèle Gagné, ministère de l'Environnement. Je vais tenter une réponse, là, je ne sais pas si je vais avoir tous les éléments que vous cherchez.

40 Bien, au fond, la question est très pertinente, là. Nous, dans notre politique, on a également une séquence qu'il faut suivre, la séquence ERS qu'on appelle, E pour « éviter les émissions de GES », R pour « tenter de les réduire », donc là, ici, l'évitement, ça serait vraiment nos premières actions. On parlait de gaspillage -- réduire le gaspillage alimentaire, tantôt, réduire le plus possible la production de nos matières organiques. Ensuite, en deuxième temps, viendrait la réduction de ces émissions-là, donc là, quand on parle du LET, ça serait via le captage des émissions, pour tenter de minimiser le plus

possible les émissions qui vont être émises du lieu d'enfouissement, puis dans ce cas-ci, c'est le captage et la valorisation en GNR.

5 De ce que je décède un peu aussi de la question, c'est... bien, en tout cas, si je peux comme amener un autre élément de réponse, peut-être, là, les matières résiduelles qui sont enfouies dans le passé ou qui sont enfouies présentement vont quand même émettre, là, même si on arrêterait aujourd'hui d'enfouir nos matières organiques, vont quand même émettre sur des dizaines d'années, là, les 10 20 premières années quand même beaucoup, puis je dirais des dizaines d'années supplémentaires, là, voire jusqu'à 100 ans. Donc, des projets comme ça, c'est quand même pertinent pour le futur puis pour toutes les matières qui sont enfouies. Donc, oui, la politique, notre politique pour un plan... le Plan d'économie verte puis, oui, la Stratégie de valorisation des matières organiques sont présentes, puis on veut maximiser nos efforts en termes de réduction puis en termes de détournement de matières organiques, mais ces projets-là vont rester pertinents, puisque les émissions de gaz à effet de serre vont se poursuivre pendant des dizaines d'années.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Mais peut-être pour préciser, parce que je pense que le début de la question avait commencé avec la distinction à faire entre biogaz...

20 **M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :**

Ah, oui.

25 **LE PRÉSIDENT :**

... gaz naturel renouvelable et méthane.

30 **M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :**

Oui. Le biogaz, c'est vraiment ce qui est produit du lieu d'enfouissement, comme Énergir l'avait présenté, un mélange de CO₂, de méthane. Puis, au fond, le gaz naturel renouvelable, c'est en presque totalité du méthane. Je ne sais pas si... C'est le biogaz qui est purifié, finalement, pour garder seulement la portion méthane. Je ne sais pas si c'est assez clair pour vous?

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Je vais vous demander une précision. Si on regarde les molécules, puis je ne veux pas rentrer dans un cours de chimie, non plus, 101, mais moi je... mon collègue a posé une question tout à l'heure du côté de l'initiateur, par rapport à la proportion de carbone qui existe dans le GNR puis dans les

5 résidus aussi après purification, et ma question est assez simple : comment on peut parler de décarbonation, si on voit que la molécule de méthane, c'est CH₄? J'aimerais ça comprendre. J'espère qu'on est dans la même réflexion, avec monsieur Beudet, là. Donc, c'est quand même le C pour « carbone », donc on dit décarbonation, et où on prend cette source-là de décarbonation, par rapport au méthane qui est produit?

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

10 La molécule est la même, vous avez totalement raison. Un méthane qui provient d'un lieu d'enfouissement et un méthane fossile, ça va être la même... la molécule va être la même. Au fond, comme on l'expliquait plus tôt, c'est plutôt son origine qui fait qu'on peut dire qu'on a l'appellation « décarbonation », puisque c'est par le remplacement ou la substitution qu'on va faire d'un combustible fossile. Comme je l'ai expliqué un peu dans ma présentation, bien, t'sais, ce qui est enfoui depuis des millions d'années, cette quantité-là qu'on va chercher et extraire dans le sol, qu'on appelle « fossile », ça
15 augmente beaucoup notre bilan qui est, sinon dans le cycle court du carbone, qui serait plus à l'équilibre. Donc, on peut parler de décarbonation, dans le sens qu'on vient remplacer un combustible fossile par un combustible qui a été produit à partir de matières organiques. Je ne sais pas si c'est plus clair.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais essayer de vous aider, vous me direz si je m'en vais dans la bonne direction. Donc, le C fossile, versus le C biogénique, on parle de décarbonation à ce moment-là?

25 **M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :**

Exact.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M^{me} MARIE-MICHÈLE GAGNÉ :

35 Mais oui, vous avez raison, c'est ça, c'est la même molécule. C'est peut-être ça qui est difficile à comprendre.

LE PRÉSIDENT :

40 Parfait. Monsieur Beudet, est-ce que vous avez une précision, une sous-question?

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

5 Oui. Écoutez, bon, il y avait comme deux parties, la composition, démêler les... biogaz et tout ça, mais la première était : comment peut-on continuer? Comment le ministère de l'Environnement peut-il sanctionner, comment peut-il encourager le méga-enfouissement de matières organiques? C'est ça, ma question. Quelle cohérence dans la politique? Comment nous faire avaler cette histoire-là?

10 On parlait, je crois que c'est 6 millions de tonnes annuellement qui sont enfouies. 80 %, ce sont les méga-dépotoirs qui enfouissent ça, et c'est une business très payante. Chaque million de tonnes enfouies a des profits au-dessus de 50 %, c'est... Pour une étude indépendante qu'il y a eu, qui a été déposée au BAPE du... 2020, quand Waste Management a demandé d'avoir 20 millions de tonnes, il y a une étude, et on situait autour de ça des profits annuels de 33 millions. C'est des gros chiffres.

15 Alors, comment peut-on continuer d'encourager, d'envoyer des décrets, pour un ministère de l'Environnement qui a quand même une mission? Et il y a peut-être une faiblesse, ici. Nous, on n'a pas de point de vue critique, du point de vue de l'environnement; on a comme un point de vue qui vient soutenir les prétentions, et ce n'est pas facile à entendre. Je trouve qu'on manque... On aurait aimé ça que peut-être plus que l'UPA, d'autres personnes-ressources aussi parce que -- et ça sera ma sous-question -- moi, je ne crois pas que la matière organique et la bioréaction... la méthanisation, ça va ensemble.

LE PRÉSIDENT :

25 Là, monsieur Beaudet...

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

30 OK, on reste dans...

LE PRÉSIDENT :

35 ... je crois, on va entendre ça à partir du 16 janvier, quand vous viendrez nous présenter votre mémoire, j'en suis pas mal convaincu. Ceci dit, votre question -- si vous me permettez, je vais la reformuler -- par rapport à la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des matières résiduelles. Je vais adresser la question à ce moment-là à monsieur Dupré, puis ça sera votre dernière sous-question.

M. BRUNO DUPRÉ :

40 Oui, merci monsieur le président. Je demanderais à Nicolas Tremblay de la Direction des

matières résiduelles de venir répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

5 Parfait. Monsieur Tremblay, vous connaissez la procédure, donc vous venez ici à l'avant, vous vous nommez puis je vous écoute -- nous vous écoutons.

M. NICOLAS TREMBLAY :

10 Oui, Nicolas Tremblay, Direction des matières résiduelles.

15 Dans la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'objectif, comme on en avait parlé tantôt, c'est de réduire à 30 % de ce qu'on avait comme matière organique qui était éliminée à terme, là, en 2030. Pour réussir à atteindre cet objectif-là, différents incitatifs, là, qui visent à réduire la quantité de matière organique éliminée. Premièrement, un bon exemple, c'est la hausse des redevances pour l'élimination de matières résiduelles qui, depuis cette année, est rendue à 30 \$ par tonne de matières éliminées, une redevance qui, elle, n'est pas perçue pour des matières qui servent en compostage ou en biométhanisation, là, c'est vraiment pour les matières qui sont envoyées dans les lieux d'enfouissement. Puis il y a différentes aides financières qui sont, après ça, octroyées aux municipalités grâce à l'argent qui est recueilli par cette redevance-là.

20 Il y a un programme de 19 millions pour réduire à la source et recycler les matières organiques dans le secteur des institutions, des commerces, des industries, pour lequel il y a plus une grosse part d'améliorations possibles.

25 Il y a une relance d'un programme qui vise à aider les municipalités à se doter d'équipements de traitement des matières organiques, par biométhanisation et compostage; il y a un 300 millions de dollars, là, qui est donné dans ce programme-là pour les villes.

30 Ce qu'on voit actuellement, c'est, l'objectif, c'est de réussir à avoir 100 % des municipalités qui font la collecte de la matière organique d'ici 2024, là, d'ici la fin 2024, mais présentement on a déjà une augmentation, là, année après année, il y a de plus en plus de matières qui sont détournées de l'élimination. Mais c'est que le total de matières générées par habitant continue d'être élevé, donc même si la proportion qui est recyclée augmente, la proportion qui est envoyée au compostage augmente, il demeure une grosse -- bien, une proportion qui, même si elle diminue sur le total, il reste quand même

35 une portion qui est envoyée à l'élimination, qui perdure au cours des années, avec la population qui augmente.

40

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est le total qui augmente ou la proportion qui diminue?

5 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

La proportion diminue, de matières envoyées à l'élimination, mais le total augmente tout de même parce qu'il y a quand même une augmentation de population puis il y a une augmentation aussi de... de consommation en général. Le total de matières résiduelles à chaque année augmente.

10

LE PRÉSIDENT :

Et, justement, la question de monsieur Beudet par rapport à ce volume total qui augmente, qu'est-ce que le gouvernement fait?

15

M. NICOLAS TREMBLAY :

Bien, il y a des programmes, comme je disais un peu, de réduction à la source, du soutien pour moderniser les centres de tri, parce qu'au niveau... c'est surtout au niveau de la construction, rénovation, démolition qu'il y a eu beaucoup d'augmentation de volumes, là, de... c'est une industrie qui s'est beaucoup... qui est en constante accélération, beaucoup de projets, beaucoup de travaux, bien, tous ces travaux-là finissent par générer des matières résiduelles qui doivent être gérées par la suite, là. Donc, dans ce domaine-là, il y a des programmes.

20

25

Il y a la collecte sélective, aussi, qui... on bonifie la collecte sélective de différentes matières supplémentaires pour réduire l'élimination. Il y a une optimisation qui se fait dans les écocentres. Il y a des obligations réglementaires pour tous les ICI, là, les industries, commerces, institutions, d'effectuer la valorisation du papier, carton et d'autres résidus verts, alimentaires ou... pour qu'il y ait une obligation de faire une valorisation de ces matières-là d'ici la fin 2025. Il y a des mesures comme ça, là, qui, année après année, visent à réduire l'apport qui va aller à l'élimination.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay.

35

Merci de votre intervention, monsieur Beudet.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

40

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

J'appelle le prochain intervenant, François Laflamme.

5 Je savais qu'on allait se revoir, donc rebonsoir.

M. FRANÇOIS LAFLAMME

10 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Rebonsoir. On parle des matières résiduelles. Tantôt, j'ai demandé quand l'usine de biométhanisation serait construite et prête et quand est-ce que ça fonctionnerait pour que le gaz soit propre. On n'a pas répondu à ça. On ne sait même pas si c'est commencé, s'il y a une première dalle de béton ou équipement commandé. Alors...

LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce que je peux simplement vous arrêter à ce moment-ci, parce que je trouve ça décevant que vous n'ayez pas l'impression d'avoir eu réponse à votre question. J'avais pris en note, en fait, tout à l'heure, là : la construction, on parlait de 2025 puis du début des travaux en 2024. Mais comme c'est une question que vous aviez posée tout à l'heure, je vais juste aller reconfirmer du côté de WM que j'avais bien pris en note les bonnes années pour l'usine de biométhanisation, parce que ça serait dommage que vous ayez cette impression-là.

25

M. GHISLAIN LACOMBE :

Donc, Ghislain Lacombe, WM. Donc, l'usine de biométhanisation : construction 2025, mise en service début 2026.

30

LE PRÉSIDENT :

Excellent, merci. Donc, le début de mise en service, c'est une information supplémentaire, là, que je n'avais pas dans mes notes, donc merci beaucoup d'ajouter cette information-là.

35

Donc, allez-y maintenant avec votre nouvelle question, monsieur Laflamme.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

40 Oui, bien là, c'est parce qu'Énergir dit qu'il va recevoir du gaz propre, et l'usine n'est pas

construite, et décembre 2024 puis ils vont commencer en 2025, alors ils vont produire du gaz impropre, puis eux disent qu'ils veulent avoir du GNR, alors ça ne sera pas du GNR qu'ils vont avoir?

LE PRÉSIDENT :

5

J'ai bien entendu votre question, je vais l'adresser vers Énergir.

Qu'est-ce qui va se passer avant la construction de l'usine de biométhanisation, monsieur Haddad?

10

M. RONALD HADDAD :

On a parlé aussi du bout du LET, en réalité, là, que lui est en 2025. WM pourront confirmer la date des deux projets, là, le... on en a confirmé juste un actuellement, mais il y en a un qui débute avant l'usine de biométhanisation, ça fait que pendant ce temps-là on va prendre le GNR de ce qui vient des LET en premier, puis lorsque l'usine de biométhanisation sera prête, bien, ils vont pouvoir l'injecter dans le réseau. Ça fait que je demanderais que WM confirme la date, là. Il l'avait dit tantôt.

15

LE PRÉSIDENT :

20

Oui, je vais aller vers WM, ne vous inquiétez pas. Donc, dans la production, donc le gaz que vous recevez, il vient de deux sources, il vient de l'usine de biométhanisation et du LET par captation de biogaz, est-ce que c'est bien ce que vous avez en tête de votre côté?

25

M. RONALD HADDAD :

Oui, c'est exact.

LE PRÉSIDENT :

30

Parfait, merci. Du côté de WM, monsieur Dussault, la composante « captation de biogaz », quels sont les échéanciers? Puis, en même temps, ça me permettrait peut-être de compléter, au bénéfice de monsieur Laflamme, est-ce que le complexe environnemental ou le complexe de valorisation des biogaz et l'usine de biométhanisation, est-ce que c'est soumis à la procédure, ça, d'évaluation des impacts sur l'environnement?

35

M. MARTIN DUSSAULT :

Donc, je vais laisser monsieur Lacombe répondre en termes d'échéancier, mais c'est en fonction d'une demande d'autorisation ministérielle dans le cas des deux équipements.

40

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Puis on va compléter, pour l'échéancier, avec monsieur Lacombe.

5 **M. GHISLAIN LACOMBE :**

Donc, tout à l'heure, j'ai parlé de l'échéancier pour l'usine de biométhanisation. Donc, pour l'usine qui va convertir les biogaz du LET en GNR, c'est : construction 2024 pour mise en service début 2025.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on est à l'horizon fin 24, début 2025 pour la production de la composante LET?

15 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Je comprends un petit peu mieux.

LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce que vous avez une sous-question pour compléter?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

25 Oui. Alors, oui. Waste Management prévoit recevoir, pour un certain nombre d'années, 50 000 tonnes métriques de matières organiques pour alimenter son usine de biométhanisation. Alors, une fois que le gaz est extrait, qu'est-ce qu'on fait avec la matière résiduelle?

LE PRÉSIDENT :

30 On est quand même assez loin du gazoduc, dans votre question. Je vais quand même aller du côté de WM, pour avoir cette réponse-là.

Donc, l'usine de biométhanisation, il y a une composante donc de production de biogaz, production de GNR; le reste, qu'en est-il?

35

M. GHISLAIN LACOMBE :

40 Ghislain Lacombe, WM. Donc, en fait, le procédé qui va être installé et mis en opération, c'est un procédé qui va... c'est des digesteurs qui vont produire le biogaz, et le résidu, qu'on appelle une boue résiduelle, va être valorisé pour la culture, donc pour l'agriculture. Donc, on va développer des

partenariats, des ententes avec des joueurs déjà existants dans le marché pour valoriser cette matière-là.

LE PRÉSIDENT :

5

Merci, monsieur Lacombe. Si vous permettez, monsieur Laflamme, j'aimerais avoir l'opinion de l'UPA, de ce côté-là.

10

Est-ce qu'on est ouvert, du côté de l'UPA, à recevoir, en fait, ce résidu-là de l'usine de biométhanisation? Donc, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu comment ça fonctionne, là, pour la fertilisation, de ce que je comprends, de la fertilisation des cultures? Donc, à vous la parole.

M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :

15

Oui, bien c'est sûr, au niveau de la -- bien, l'usine de biométhanisation, on la voit quand même comme un projet... oui, ça fait partie, là, mais c'est quand même un projet séparé. Ça, les résidus, là, bien, à notre connaissance, là, étant donné que c'est des résidus de sources de tout acabit, dans le fond, on tombe dans une matière résiduelle fertilisante, là, qui est considérée au même titre que les boues municipales, par exemple. Donc, c'est sûr qu'au niveau de l'utilisation, il y a plusieurs producteurs qui en utilisent, qui sont satisfaits de ce produit-là. Par contre, au niveau des autorisations environnementales, là, c'est un petit peu plus complexe que d'autres sortes de matières résiduelles fertilisantes qui pourraient être utilisées. Je ne sais pas si ça répond, là.

20

LE PRÉSIDENT :

25

Ça répond à la question. On est allé un peu plus loin que...

Je vais demander quelques précisions, monsieur Laflamme. J'espère que vous avez eu réponse à votre question, là, c'était votre dernière sous-question, donc je vais continuer sur le sujet de l'agriculture puis de la valorisation des boues résiduelles, mais...

30

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

C'est très bien. Juste inclure, peut-être, que dans le résidu de la digestion, dans ces boues-là, est-ce qu'il y a des PFAS?

35

LE PRÉSIDENT :

Je m'en allais là.

40

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Laflamme, donc, merci beaucoup de votre intervention.

10 On a parlé de la réglementation au niveau du ministère de l'Environnement pour ce qu'on a appelé les boues résiduelles de l'usine de biométhanisation. De votre côté, monsieur Dupré, est-ce que vous pouvez nous entretenir sur cette réglementation-là et sur la procédure qui nous amène éventuellement à être en mesure de les mettre aux champs, par exemple?

15 **M. BRUNO DUPRÉ :**

Je pourrais peut-être vous revenir avec des éléments d'information à la séance de demain, au niveau de la valorisation des boues.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sera avec plaisir, on accueillera cette information-là.

25 On a commencé une discussion avec monsieur Gendron. J'aimerais peut-être, puisqu'on a commencé à ouvrir le sujet sur l'agriculture, est-ce que vous aviez déjà déterminé, bon, les ententes qui étaient à venir par rapport à la servitude, entre autres? Puis est-ce que toutes ces ententes-là ont été conclues? Est-ce qu'il y en a qui sont à venir? Est-ce que, finalement, là, tout ce qui était à négocier avec les propriétaires de l'UPA, c'est réglé, en date d'aujourd'hui? Est-ce que vous avez une mise à jour à nous faire par rapport à ça?

30 **M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :**

35 Oui. Bien, peut-être premièrement juste parler de, dans le fond, l'objectif d'avoir une entente. Je pense qu'on peut parler d'une entente qui couvre plusieurs volets. Donc, c'est certain, l'objectif c'est de se doter d'une base minimale au niveau de la compensation puis, en fait, là, qu'on ait une équité entre les différents producteurs qui sont affectés, pour éviter que ça soit 100 %, là, une négociation à la pièce, avec chaque individu. Donc, on a une entente, effectivement, là, qui est en discussion depuis un an et demi environ, et puis, en fait, tout récemment, on a conclu les dernières discussions, là, par rapport à cette entente-là, donc on peut dire qu'on a une entente de principe présentement. Les résultats finaux vont être présentés aux producteurs agricoles concernés, là, visés par le projet dans sa forme actuelle
40 le 12 décembre prochain, là.

Donc, puis juste peut-être préciser, là, quand on parle de « plusieurs volets », c'est principalement : premièrement, la compensation financière des producteurs; deuxièmement, dans le fond, les mesures d'atténuation des impacts durant et après les travaux; puis la gestion de l'emprise, là, notamment, une fois que la conduite est installée puis qu'on a remblayé, là.

5

LE PRÉSIDENT:

Donc, est-ce que, dans le cadre de ces ententes-là -- bon, évidemment, il y a les ententes au niveau des compensations financières -- donc au niveau des mesures d'atténuation, est-ce que, donc si je comprends bien, là, l'entente de principe, est-ce que les mesures d'atténuation sont à la satisfaction de l'UPA, dans l'état actuel des choses, si on s'en va vers, éventuellement, une signature le 12 décembre, ce qui est très bientôt?

10

M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :

15

Non, c'est ça, il n'y a rien de signé, mais on considère qu'on s'est entendu avec Énergir. On est satisfait des résultats des négociations. Ça a été long, ça a *requéri* plusieurs rencontres, là. Donc, je pense que présentement on est fier de présenter les résultats aux producteurs. Ce sera à eux de décider s'ils apportent les signatures nécessaires pour la mise en oeuvre du projet.

20

LE PRÉSIDENT :

Puis j'irai éventuellement vers Énergir pour compléter l'information, mais est-ce que vous pouvez nous parler, là, du principe de servitude en milieu agricole, dans la mesure où est-ce que -- j'ai bien compris tout à l'heure, lorsqu'on a présenté le projet, que cette emprise-là allait pouvoir être utilisée pour les cultures, mais qu'en est-il de la servitude, par exemple, pour les chemins d'accès ou carrément de la servitude de l'emprise elle-même, est-ce que ça fait partie, là, d'éléments que vous avez considérés dans votre négociation? Puis comment ça fonctionne, cette servitude-là, concrètement, au niveau des producteurs?

25

30

M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :

Certainement. Donc, on parle d'une servitude qui est implantée... En fait, le projet, il est 100 % à l'intérieur de la zone agricole, je pense qu'il faut le mentionner, touche peut-être une vingtaine de propriétaires. On est dans une servitude qui est installée sur les propriétés, qui va être... en fait, suite à son établissement, où on peut effectivement poursuivre, là, des activités de culture du sol au-dessus du gazoduc. Par contre, c'est sûr qu'il y a des contraintes, là, à avoir une servitude comme ça. Si on compare, exemple, l'absence de servitude versus la présence de servitude, c'est sûr qu'on a des contraintes. On parle, par exemple, pour les secteurs boisés, ne peuvent pas être reboisés, donc c'est sûr qu'on a des activités sylvicoles qui peuvent être affectées dans ce sens-là.

35

40

Pour la question des érablières, c'est sûr que c'est une perte de potentiel à long terme. Sinon, on n'a pas le droit de construire des infrastructures sur la servitude, donc c'est une perte, une certaine perte de jouissance de la propriété, là, du producteur.

5 Et, ensuite de ça, c'est sûr qu'on a aussi, au-delà des dommages qui peuvent être plus temporaires, on va avoir des dommages plus permanents, là, qui peuvent affecter même les futurs propriétaires, là, étant donné que, pour la réalisation de certains travaux, ça va prendre des autorisations d'Énergir, par exemple, ou même de la surveillance de chantier pour certains travaux plus extensifs ou lourds. Donc, toute la question du sous-solage, l'installation de drains souterrains, là, 10 aussitôt que ça a plus que 30 centimètres dans le sol, on a besoin d'avoir des autorisations. Juste une machinerie lourde qui passerait par-dessus l'emprise, il faut appeler Énergir pour ça.

Donc, on considère que toutes ces contraintes-là qui peuvent être vécues, même à long terme, par les producteurs, en fait c'est un dommage qui doit être compensé, là. Puis, en fait, on a obtenu une 15 entente à ce niveau-là avec Énergir.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci beaucoup, monsieur Gendron. Je reviendrai éventuellement vers vous, mais je vais aller du côté d'Énergir.

On a parlé, bon, du territoire agricole, là, je vais aller plus largement, là : est-ce que vous avez des ententes pour l'ensemble des terrains, là, du tracé du gazoduc?

25 **M. RONALD HADDAD :**

En fait, les ententes -- Ronald Haddad -- les ententes sont requises avant de commencer les travaux. Actuellement, comme monsieur Gendron l'a mentionné, notre concentration était d'avoir une entente de principe avec l'UPA, pour un mode de compensation qui est convenable. Puis, comme 30 monsieur Gendron disait, on est arrivé à cette entente de principe là, du mode de compensation, dernièrement. Dans les prochaines étapes, l'objectif, c'est de revoir les propriétaires pour arriver à signer l'entente, selon le mode de compensation qui sera appliqué sur l'ensemble du tracé, comme entendu avec l'entente de principe.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a des portions du tracé qui ne sont pas nécessairement associées au territoire agricole, dans des petites portions, là. On a dit 100 %, mais bon...

40

M. RONALD HADDAD :

Exact.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... ce n'est pas tout à fait 100 %, mais globalement c'est en territoire agricole, mais bref, ma question c'est : est-ce qu'on envisage l'acquisition de terrains dans le contexte du projet?

10 **M. RONALD HADDAD :**

En fait, on envisage l'acquisition de servitudes sur l'ensemble du terrain. Là où il y a l'acquisition de terrains, c'est là où il y a des structures hors sol, à la fin du terrain. Puis dans la partie qui n'est pas agricole, le mode de compensation pour assurer une équité est relativement similaire au mode agricole. Après ça, c'est le coût par rapport à une terre agricole versus une terre non agricole qui rentre en jeu, selon l'évaluation d'un évaluateur agréé qui va classer : « Une terre agricole, c'est tant du mètre carré; une terre industrielle, c'est tant du mètre carré », ainsi de suite. Ces valeurs-là sont appliquées selon le même mode de l'entente qu'on va mettre en place sur le projet.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, là, la partie d'acquisition de terrains, ça concerne essentiellement les infrastructures hors sol du côté de la bretelle d'autoroute, là?

20 **M. RONALD HADDAD :**

C'est exact.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30

Parce que l'autre partie est sur la propriété de WM?

M. RONALD HADDAD :

35

L'autre partie est sur la propriété de WM, c'est une servitude, puis comme monsieur Gendron disait, lorsqu'on installe la conduite dans une emprise de 23 mètres, au niveau des activités agricoles, elles peuvent continuer normalement par-dessus, ça fait qu'on n'achète pas le terrain. C'est une emprise qu'on a sur cette partie-là du lot, mais l'agriculteur, il peut continuer à utiliser son terrain de la même façon qu'il l'utilisait avant, en réalité. Certes, il y a certaines conditions, comme monsieur Gendron a mentionné, qui sont en lien avec la sécurité. Lorsqu'il y a des interventions à faire, de creusage ou

40

d'équipements lourds qui traversent, il y a un numéro à appeler chez Énergir, où Énergir envoie un technicien pour... stationnaire, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'enjeux au niveau des travaux qui sont à faire sur le terrain.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, monsieur Haddad.

10 Monsieur Laflamme, je vous remercie beaucoup pour votre intervention. On a ouvert un peu plus large sur le domaine agricole, et je vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

15 Il y avait quand même un petit point que je vous laisse à réfléchir. Comme Lavoisier disait, il y a longtemps : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » Dans les 50 000 tonnes métriques qu'ils reçoivent par année ou qu'ils recevront, en passant dans les digesteurs puis en ayant extrait le gaz, quelle quantité en restera-t-il?

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous informe, monsieur Laflamme, qu'on va être ici demain après-midi. Vous serez le bienvenu.

25 Avant de passer au dernier intervenant de la soirée, je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

LE COMMISSAIRE :

30 En fait, je voulais m'assurer de deux réponses à des questions complémentaires à ce dont on discutait tout à l'heure.

35 Tout d'abord, pour docteur Bureau. Vous avez fait la relation exposition gaz à effet de serre et polluants toxiques -- polluants atmosphériques, plutôt, et je me demandais : quel est le portrait de la santé respiratoire, sur le plan de la mortalité et de la morbidité au Québec? Et est-ce que ça... Ça se compare comment par rapport aux autres maladies?

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

40 Je m'excuse, pouvez-vous répéter la question?

LE COMMISSAIRE :

Oui. Comment se comportent les maladies respiratoires, en termes de morbidité et de mortalité, par rapport aux autres maladies au Québec, et peut-être ailleurs dans le monde? Est-ce que la santé respiratoire est un élément névralgique, très... sur lequel il faut mettre beaucoup d'attention, par rapport à d'autres maladies? Est-ce que ce sont, mettons, les maladies hépatiques qui sont les plus dangereuses ou qui entraînent le plus de mortalité, de morbidité?

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

Est-ce que je peux vous revenir avec des chiffres demain, lors de la séance?

LE COMMISSAIRE :

Comme vous voulez.

D^{re} GABRIELLE BUREAU :

Je pourrais faire un portrait peut-être très bref, là, mais avec des données plus appuyées que ce que je pourrais dire ce soir, là, à main levée.

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Parfait. Je m'en doutais un peu, que je vous prenais par surprise.

Mais l'autre question, effectivement je pense que c'est la suite de la question, ou elle était dans l'amorce de la question de monsieur Beaudet, qui disait : d'accord, on va donc prendre les biogaz, on va avoir le... produire du méthane, dans l'ordre de 50-55 %; le reste, qu'est-ce qu'on en fait? On le brûle?

M. RONALD HADDAD :

En réalité, la -- je pourrais laisser aussi WM, selon leurs procédés, répondre à cette partie-là -- la partie du gaz naturel renouvelable qui est produite du digesteur ou du LET, c'est elle qui est reçue par Énergir. La partie traitement puis tout ce qui est avant cette partie-là, c'est l'usine de...

LE COMMISSAIRE :

Donc, pour les autres gaz, il n'y a aucune possibilité qu'il y ait une exploitation énergétique?

M. RONALD HADDAD :

Pour Énergir, on reçoit la molécule de gaz naturel renouvelable, qui est équivalente à la molécule gaz naturel...

5

LE COMMISSAIRE :

D'accord.

10

M. RONALD HADDAD :

... oui, gaz naturel présent dans le réseau, selon les conditions normalisées, comme on disait.

LE COMMISSAIRE :

15

OK. Donc, et à WM : qu'est-ce que vous en faites des à peu près 50 % de gaz autres que le méthane?

M. GHISLAIN LACOMBE :

20

Ghislain Lacombe, WM. Donc, en fait, l'usine de production de GNR, c'est différents systèmes, différents procédés qui vont venir épurer le biogaz qui est composé, là, grosso modo, de 50 % de méthane, 40 % de CO₂, 9 % d'azote puis 1 % d'oxygène.

25

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'était très clair dans la présentation.

M. GHISLAIN LACOMBE :

30

Donc, on prend le biogaz, on le convertit à environ 98 % méthane, puis c'est différents procédés qui fait qu'on fait le traitement. Il y a une partie, effectivement, qu'il y a des... il y a des torchères qui vont être aménagées à l'usine de production de GNR, qui va pouvoir faire une oxydation thermique de certains composés, incluant les CO₂, dans le cadre du procédé de...

35

LE COMMISSAIRE :

De certains ou de la totalité?

40

M. GHISLAIN LACOMBE :

De la totalité.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Ah, de la totalité.

10 **M. GHISLAIN LACOMBE :**

Totalité.

LE COMMISSAIRE :

15 Et ça, ça vous demande une autorisation du ministère ou elle est déjà accordée?

M. GHISLAIN LACOMBE :

20 Elle est déjà accordée. On a déjà une autorisation du ministère pour la construction de l'usine de GNR.

LE COMMISSAIRE :

25 OK. Pour le ministère de l'Environnement, est-ce que cette autorisation est liée à un maximum ou elle est... elle correspond, finalement, aux besoins de WM?

M. BRUNO DUPRÉ :

30 Je vais référer ma question -- la question à Marc Guénette de la Direction régionale.

M. MARC GUÉNETTE :

35 Oui, Marc Guénette. En fait, ce qu'on autorise comme -- l'autorisation qu'on a délivrée, c'est pour un maximum de production pour l'usine de GNR, effectivement, puis on se base selon les chiffres que WM nous ont fournis.

LE COMMISSAIRE :

40 Qu'est-ce qui résulte de la combustion?

M. MARC GUÉNETTE :

Qu'est-ce qui résulte de la combustion?

5 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Vous utilisez -- bien, en fait, WM utilise des torchères?

10 **M. MARC GUÉNETTE :**

Oui, bien c'est ça, dans le fond, nous là, de la manière qu'on fonctionne, c'est qu'ils font une demande d'autorisation ministérielle, puis nous, on va évaluer, dans le fond, le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements qui sont applicables, puis on va évaluer les risques à l'environnement du projet qui est présenté. Ça fait que, dans ce cas-là, comme monsieur Lacombe expliquait, il y a différents processus pour purifier, puis là il y a des rejets qui sont... il y a des rejets à l'atmosphère, puis nous, dans le cadre de l'analyse, bien on va -- dans le fond, ils ont fait ce qu'on appelle une modélisation de la dispersion atmosphérique, en fonction du... ce qui est demandé en fonction du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, puis nous, on regarde si ce règlement-là est respecté, et dans ce cas-là, on voyait qu'il n'y avait pas d'augmentation au niveau des rejets, là.

15

20

LE COMMISSAIRE :

C'est bon, merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler le dernier intervenant de la soirée, Alexandre Richard.

Bonsoir, monsieur Richard. Rebonsoir.

30

M. ALEXANDRE RICHARD

M. ALEXANDRE RICHARD :

Rebonsoir.

35

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

40

M. ALEXANDRE RICHARD :

Là, j'ai trop de questions, mais je vais encore en choisir une.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous êtes chanceux, on sera là demain après-midi pour vous écouter.

10 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

10 Excellent. Donc, on va essayer de rester dans la veine de : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Donc, il y a une question fondamentale que je me pose, là, par rapport à... tantôt, vous avez parlé de molécule. Puis là, je séparerai ça comme en deux volets, là, mais cette molécule-là, en fait, la provenance, en fait, du GNR, on va rester dans le... pour le site de Sainte-Sophie, là, j'aimerais
15 ça avoir des réponses, là, vraiment... t'sais, ce n'est pas... Du GNR, j'imagine que ça peut être obtenu par d'autres méthodes que par un site d'enfouissement, mais là on va rester dans cette veine-là, là. Spécifiquement pour le site de Sainte-Sophie, là, est-ce qu'on pourrait avoir une analyse du cycle de vie, en fait, de la molécule? Ça veut dire, en fait, ce que nous on fait comme citoyens, on met nos déchets dans le camion, puis ça s'en va au site d'enfouissement, puis par la suite Waste Management le valorise. Ça, c'est la partie de la provenance de la molécule.
20

Puis là, il y a l'autre partie, d'un autre côté, qui est l'usage projeté de cette même molécule-là qui est partie de -- en fait, c'est moi qui l'a créée, là. Quand j'ai décidé de mettre ça dans mon compost puis de l'envoyer dans le bac ou d'être paresseux puis de le mettre dans mon bac noir pour l'envoyer chez
25 Waste Management, bien, c'est moi qui débute le processus de la molécule, ça fait que si on la suit, c'est l'analyse du cycle de vie, en fait, de cette molécule-là, jusqu'à tant qu'on arrive à Waste Management qui, lui, le purifie puis tout ça, puis là, oups! on tombe dans un autre volet qui est l'usage projeté de cette molécule-là. Qu'est-ce qu'on va en faire?

30 Je comprends que, tantôt, si je... peut-être que j'ai mal compris, là, mais l'initiateur du projet, il a expliqué que, lui, son but, c'est de la vendre, mais qu'est-ce qu'on va en faire? Parce que là, l'analyse du cycle de vie de cette même molécule-là qui est partie des gens qui ont décidé de faire cet acte-là, qu'est-ce qui va se passer avec?

35 Puis là, elle s'en va dans un réseau. Je comprends qu'elle est toute filtrée puis tout est bien beau, là, puis là, après ça, on va la brûler. Ça va être quoi l'usage? À quoi qu'elle va servir? Ça, c'est comme une question en deux volets, parce que c'est plus du côté d'Énergir de répondre à ça, je crois, là, mais ce n'est pas clair pour les citoyens. On comprend que l'analyse du cycle de vie, elle n'est vraiment pas facile à comprendre, puis dans la directive ministérielle, on le voit, là, t'sais, c'est écrit dedans que c'est
40 possible de la faire, mais je pense qu'elle n'est pas souvent faite. Donc, est-ce qu'il y a des données

spécifiques pour cette provenance de cette molécule-là? Parce qu'elle n'est pas comme les autres, là. Elle provient de Waste Management.

5 Donc, j'aimerais ça savoir, en deux volets, pour être clair, là, l'analyse du cycle de vie de la molécule avant qu'elle soit injectée dans le réseau puis l'analyse du cycle de vie de ce qui va se passer après. Pas... je le sais que vous allez la vendre, elle va remplacer des combustibles fossiles, mais vraiment, là, c'est quoi qu'on va faire, ça va être quoi l'usage énergétique de cette molécule-là.

10 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous suis bien, effectivement, très clair, même que vous m'aidez aussi à rediriger la question, donc c'est beaucoup d'aide, merci. Écoutez, je vais aller quand même élargir un petit peu la question, sans m'en éloigner, là, ne vous inquiétez pas.

15 On a parlé de traçabilité, tout à l'heure, quand vous avez fait votre présentation. J'aimerais ça que vous reveniez sur la traçabilité, avec la perspective que monsieur Richard amène, c'est-à-dire la traçabilité dans votre réseau. Je comprends que vous avez cette idée-là, de tracer la molécule, parce qu'il y a une comptabilité qui y est associée, puis j'aimerais ça mieux comprendre la comptabilité contractuelle par rapport au GNR, là, dans la mesure où qui peut déclarer, combien on peut en déclarer, 20 quand on peut dire qu'on utilise ou pas du GNR puis comment ça fonctionne, ça, je pense que c'est une partie qui concerne, là, la traçabilité du après, mais il y a une partie avant. Je vais aller vers vous, puis je sais un peu qu'est-ce que vous allez me répondre, mais je vais commencer par vous, assurément. Donc, je pense que les deux volets de la question de monsieur Richard pourraient être répondus à l'égard de la traçabilité, puis aussi de la comptabilité qui est faite pour la molécule de GNR, s'il vous 25 plaît, monsieur Haddad.

M. RONALD HADDAD :

30 Je vais passer la parole à madame Houde pour prendre cette question-là.

M^{me} CATHERINE HOUDE :

 Au niveau du cycle de vie, je vais donner déjà une partie de la réponse, et au niveau de la traçabilité, mon collègue Vincent Regnault pourra peut-être compléter aussi.

35 On a mené -- en fait, on a mandaté le CIRAIG, là, qui est une firme qui effectue des cycles de vie, on les a mandatés en 2019 pour faire un ACV de l'ensemble de notre réseau de distribution énergétique, donc allant du puits -- puis là, je parle du gaz naturel fossile -- allant du puits jusqu'à l'utilisation, jusqu'à la consommation chez nos clients. Donc, cette étude-là, d'ailleurs, est disponible, est publique, elle a été 40 révisée par des pairs, donc on pourra vous fournir le lien au BAPE.

Ce que le cycle de vie a révélé, en fait, c'est que, notamment, là, 0.93 % du réseau émet, donc allant du puits jusqu'à la consommation. Autre donnée quand même intéressante, c'est que 80 % des émissions sur tout le cycle de vie est à la consommation.

5 Si je fais un autre parallèle avec seulement le réseau de distribution d'Énergir -- donc évidemment, nous, on n'est pas un producteur de gaz, donc c'est des éléments vraiment en amont de toute la chaîne qu'on contrôle plus ou moins, mais pour lesquels on est franchement intéressés -- maintenant, pour le réseau de distribution d'Énergir, le taux de fuite s'élève à 0.05 %, donc quand on est responsables de l'entretien et tout de ce réseau-là. Donc ça, c'est sur le cycle de vie complet.

10 Au niveau de la traçabilité, évidemment, dans le réseau, bien il y a du gaz naturel fossile, il y a du gaz naturel renouvelable, puis un peu comme je l'ai mentionné en tout début de présentation, bien, c'est une comptabilité -- en fait, c'est une traçabilité qui est contractuelle, qui est comptable, où on s'assure que chaque molécule de renouvelable soit réellement injectée puis que les clients qui volontairement achètent ce gaz naturel renouvelable là, qu'il y ait une comptabilisation qui soit faite puis qui soit vérifiée.

Maintenant, monsieur Regnault, si vous voulez compléter quelque chose sur la traçabilité.

M. VINCENT REGNAULT :

20 Je pense que vous avez quand même assez bien résumé la situation, mais peut-être simplement dire que la traçabilité se fait à partir du moment où le producteur de GNR va injecter du GNR dans le réseau ou va nous livrer du GNR. C'est une vérification qui est faite par une firme externe, et ensuite on va faire la vérification des volumes qui sont acheminés chez notre clientèle, qui sont achetés par notre clientèle, s'assurer qu'au bout du compte on ne vend pas plus de GNR qu'on en a reçu au cours de l'année. Et c'est tout un processus qui fait partie ou qui est vérifié annuellement par le Bureau de normalisation du Québec, pour s'assurer de la probité de l'exercice puis de sa transparence, donc.

LE PRÉSIDENT :

30 Donc, on comprend que c'est une traçabilité comptable?

M. VINCENT REGNAULT :

35 C'est nécessairement une traçabilité comptable, parce que c'est impossible de tracer physiquement cette molécule. La molécule, une fois qu'elle est injectée dans le réseau, on utilise parfois l'expression « fongible », elle se mélange aux autres molécules, et donc c'est impossible de dire : physiquement, cette molécule-là a été envoyée à tel endroit. Mais, au bout du compte, ce qu'on sait, c'est que sur 100 unités qu'on a pu distribuer une année de, par exemple, de gaz naturel d'origine
40 fossile, mais on a remplacé 100 de ces unités par 5 unités de GNR, et on s'assure que ces 5 unités-là

qui ont remplacé celles de gaz naturel traditionnel ont été... on n'en a pas vendu plus à l'ensemble de notre clientèle.

M^{me} CATHERINE HOUDE :

5

Si je peux juste donner un exemple, par exemple, ou une image pour illustrer ça -- parce que j'en conviens, ce n'est pas très facile à comprendre -- une image qui est plus proche de nous, probablement, c'est plus le réseau d'électricité, là. L'ampoule qui nous éclaire ici, on n'est pas capable de déterminer si l'électron provient d'un barrage ou d'un parc éolien, par exemple. C'est la même chose aussi pour le gaz naturel renouvelable. Donc, ça reste le même atome, la même molécule.

10

LE PRÉSIDENT:

Parfait. Puis madame Houde, pour compléter, là, vous avez évoqué une étude du CIRAIG qui a été complétée en 2020, là, puis laquelle s'intéressait plus spécifiquement aux molécules de GNR provenant du puits à la consommation, pour faire ça simple, est-ce que vous avez l'équivalent pour la molécule de GNR, de la source à la consommation?

15

M^{me} CATHERINE HOUDE :

Il y a, en effet, une section de l'ACV qui traite particulièrement du GNR, c'est à la page 12 de l'analyse. Maintenant, on n'a pas nécessairement d'analyse de cycle de vie spécifiquement pour le projet en question. Maintenant, on peut faire une règle générale, là, pour comprendre l'impact.

20

LE PRÉSIDENT :

Du côté de monsieur Dupré -- puis ensuite j'irai aussi du côté de WM -- est-ce que vous avez... pas nécessairement « participé », mais utilisé cette étude-là dans le contexte du présent projet puis de l'analyse que vous êtes en cours de réalisation? Est-ce que ça fait partie des éléments que vous considérez, lorsque vous en faites l'analyse?

25

30

M. BRUNO DUPRÉ :

Non, ça n'a pas fait partie des éléments qui ont été déposés au niveau de la recevabilité. Maintenant, comme je disais tout à l'heure, l'analyse de l'acceptabilité environnementale débute, et puis on pourra évaluer la pertinence de ces études-là à ce moment-là.

35

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Dupré.

40

5 De votre côté, monsieur Dussault, pour l'analyse du cycle de vie de la molécule de GNR, dans votre cas, de la source, évidemment je ne vous demanderai pas jusqu'à la consommation, mais de la partie source qui vous concerne, est-ce que vous avez consulté ce type d'études ou y avez-vous contribué de votre côté, avec les connaissances que vous avez par rapport à la production, là, de biogaz puis éventuellement de GNR?

M. MARTIN DUSSAULT :

10 Martin Dussault, WM. Cette analyse-là n'a pas été faite.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, monsieur Dussault.

15 Monsieur Richard, vous êtes rendu à votre sous-question qui, vous le savez, est en lien avec le thème que vous avez ouvert, donc je vous permettrais de demander une précision. Puis je sais que vous avez plein d'autres questions, puis je vous réitère que nous serons là demain, à partir de 13 h 30, puis il nous fera plaisir de vous accueillir pour d'autres questions, mais ceci dit, donc une question de précision, là, sur le cycle -- l'analyse du cycle de vie.

20 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

25 Mais, en fait, si je comprends bien, il n'y a pas d'analyse du cycle de vie qui a été faite? Il y en a eu une générale, mais qui n'est pas spécifique au projet qu'on parle? Donc, il n'y a pas eu d'analyse du cycle de vie préalable, d'après ce que j'ai compris, là, spécifique? Il y a eu l'étude générale du CIRAIG, là, on s'entend qui est vraiment, vraiment *at large*, là.

LE PRÉSIDENT :

30 C'est la réponse que j'ai entendue...

M. ALEXANDRE RICHARD :

35 C'est la réponse que j'ai entendue..

LE PRÉSIDENT :

40 ... de la part de l'initiateur, puis je suis allé vérifier, là, du côté du ministère de l'Environnement et du côté de WM, qui ont répondu que cette partie-là qui concernait la molécule de GNR, l'analyse de son cycle de vie à la source, dans le contexte du projet, n'a pas été faite. Donc, c'est les réponses que nous

avons obtenues, là, actuellement.

M. ALEXANDRE RICHARD :

5 Donc, il y a deux côtés que ce n'est pas pris en compte puis un côté que ça a été pris mais plus globalement, si je comprends?

LE PRÉSIDENT :

10 C'est les réponses que j'ai entendues; vous les avez entendues comme moi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

15 C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

 Donc, je vous remercie beaucoup de votre intervention.

20 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

 Je pense qu'on va continuer ça demain.

LE PRÉSIDENT :

25 Parfait, ce sera avec plaisir. Merci, monsieur Richard.

30 J'ai peut-être une question que j'aimerais compléter. Ça a cheminé, là -- puis je vous l'avais dit, que je retournerais vers vous, monsieur Gendron, puis ça sera le cas -- on a parlé de servitude puis on a parlé, bon, de dimension de servitude, c'est-à-dire que vous avez évoqué que dans une certaine portion, soit 18 mètres de la servitude, il y a un entretien de la végétation qui doit être fait. Donc, éventuellement, est-ce que les critères ou, en tout cas, dans les discussions que vous avez eues, est-ce que les critères de choix qui ont été mis sur la table par rapport aux 23 mètres de servitude, qui éventuellement sont entretenus sur 18 mètres, est-ce que ça a fait partie des discussions que vous avez eues? Est-ce que ça correspond, en fait, à votre appréciation ou à votre évaluation de la... je dirais, du besoin, en fait, pour le projet?

35 **M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :**

40 C'est-tu possible de résumer la question?

LE PRÉSIDENT :

5 Le 23 mètres de servitude, là, qui est entretenu sur 18 mètres, est-ce que cette servitude-là, ça a fait partie des discussions? Donc, la largeur de la servitude, est-ce que ça a fait partie des discussions que vous avez eues avec l'initiateur du projet?

M. JEAN-FRANÇOIS GENDRON :

10 Oui, bien sûr, mais par contre, c'est sûr que c'est quand même standard, là, le 23 mètres de servitude, de ce que je comprends, pour tous les projets de transmission, là, au Québec, là, donc c'est normé. Donc, ce n'est pas... la largeur de la servitude, ce n'est pas nécessairement un objet qui a fait -- qui a été négocié, là. Donc, c'est une norme.

LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, bien merci beaucoup, monsieur Gendron.

20 Je vais aller compléter de votre côté. Donc, on parle de normes, ici, puis ce qu'on a lu, puis évidemment dans l'étude d'impact, puis vous l'avez présenté tout à l'heure, on parle de 23 mètres entretenus sur 18 mètres, là, au niveau de la végétation arborescente, donc est-ce que cette largeur-là, bon, on parle de norme, là, comment c'est déterminé? Quels sont les critères, en fait, qui sont utilisés pour déterminer cette largeur?

M. RONALD HADDAD :

25 Je pourrai... mettons, de ce que je connais en réalité -- puis Olivier, gêne-toi pas pour répondre par la suite, là -- en réalité, comme monsieur Gendron disait, la norme de 23 mètres, c'est des normes de bonnes pratiques, dans le domaine de gaz de transmission puis l'installation des conduites de gaz dans des servitudes. Ça permet, en fait, l'accès pour compléter les entretiens, et ça permet aussi, au niveau de la sécurité, d'avoir un corridor qui est dédié pour cette ligne-là. Ça, c'est pour la première partie de la question.

30 Il y avait deux parties, il me semble?

LE PRÉSIDENT :

35 Les critères.

40

M. RONALD HADDAD :

5 Les critères de contrôle de la végétation, c'est aussi en lien avec les racines puis les accès, pour être sûr que, en cas d'urgence, bien les équipes d'Énergir ont accès en tout temps à l'emprise pour pouvoir intervenir. C'est pour ça que la plantation d'arbres par-dessus l'emprise n'est pas possible, en réalité, ce qui permet un accès pour l'emprise, en cas d'urgence ou pour l'entretien puis tout ça, tandis que les activités agricoles normales, qui sont autres que la plantation d'arbres, eux, bien c'est possible pour les continuer normalement par-dessus l'emprise.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, c'est-à-dire qu'à partir de 9 mètres de chaque côté, on considère que les racines ne pourraient pas potentiellement atteindre la conduite, c'est ce qui explique qu'on laisse une marge de 2,5 mètres de chaque côté, ou de 5 mètres au total?

15 **M. RONALD HADDAD :**

L'élément de 18 mètres, j'aimerais le valider avec Olivier, là.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, vous pouvez venir à la table à l'avant ou... mais peu importe le choix que vous prenez, il faut simplement vous identifier puis ensuite je vous écoute -- nous vous écoutons.

25 **M. OLIVIER PINEAULT :**

30 Olivier Pineault, Énergir. Donc, effectivement, comme mon collègue Ronald, Ronald Haddad le précisait, il n'y a pas de norme qui encadre le 18 mètres, le 23 mètres pour la largeur de l'emprise. C'est effectivement basé sur les bonnes pratiques. Il faut savoir qu'il y a beaucoup d'échanges et de partages de bonnes pratiques en cette matière-là, dans le domaine gazier. Donc, c'est effectivement pour des raisons d'accessibilité, de sécurité par rapport à l'intégrité de la conduite qui sera enfouie que cette servitude est requise.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour bien comprendre, en tout cas, ce que je comprends, c'est qu'on entend « norme », puis là on entend « bonnes pratiques », là, pour moi il y a quand même une différence entre les deux. J'aimerais juste clarifier la situation, pour être certain de...

40

M. OLIVIER PINEAULT :

Ce n'est pas basé sur une norme comme telle que vous pouvez trouver. C'est une pratique de l'industrie.

5

LE PRÉSIDENT :

OK. D'ailleurs, à ce sujet-là, quand on regarde l'information qui est accessible, soit via l'étude d'impact, soit via les informations qu'on peut récupérer chez vous, là, chez Énergir, on voit que, selon certaines situations, on parle d'entre 9 et 23 mètres. Est-ce qu'il y a une relation à faire entre ces deux distances-là, par rapport à, je ne sais pas, là, à la pression dans la conduite, à la taille de la conduite, ou c'est : on y va selon la situation?

10

M. OLIVIER PINEAULT :

Non. C'est plus une raison qui est liée à l'historique de la construction de notre réseau. Il faut savoir que ce réseau de transmission a commencé à être construit il y a plusieurs dizaines d'années, et l'évolution des pratiques a eu lieu. Donc, effectivement, dans des servitudes plus anciennes, on parlait de distances plus réduites, mais maintenant les standards ont évolué.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Puis pour le projet, une question qui me vient, est-ce que 18 mètres seraient suffisants?

25

M. OLIVIER PINEAULT :

Le standard pour la pratique pour ce type de tuyau-là, il y a une pression quand même de 7 070 kilopascals, là, la pratique nous commande 23 mètres.

30

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est très clair pour moi. Merci, monsieur Pineault.

Je vais rapidement aller vers mon collègue, monsieur Zayed.

35

LE COMMISSAIRE :

Juste une question pour clarifier une réponse de monsieur Regnault. Si j'ai bien compris, vous avez indiqué que par rapport aux objectifs de distribution du GNR, en 2022, le 1 % avait été atteint, c'est ce que j'avais compris.

40

M. VINCENT REGNAULT :

Effectivement, puis je vais juste faire une petite précision, parce qu'Énergir a des années tarifaires qui ne sont pas... qui ne coïncident pas nécessairement avec les années civiles. Donc, pour l'année... ce qu'on dit, l'année 2022-2023, donc l'année qui a débuté le 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023, Énergir avait une cible de 1 %, qu'elle a atteinte.

LE COMMISSAIRE :

Parce que, permettez-moi de lire un rapport d'Énergir, puis il faut vraiment qu'on le clarifie. Je cite :

« Consommation d'un volume de plus de 27 millions de mètres cubes de GNR (0,44 % du total) par la clientèle d'Énergir au cours de l'exercice 2022. En deçà de la cible pour 2022 (1 % du total consommé). »

M. VINCENT REGNAULT :

Donc ici, vous... en fait, ce que vous lisez, c'est la façon de s'exprimer dans nos documents publics. L'année 2022, c'est l'année qui a commencé le 1^{er} octobre 2021, qui s'est terminée le 30 septembre 2022, et donc cette année-là, comme je vous mentionnais... L'année dernière, nous avons atteint cette cible-là, et les deux années précédentes, nous ne l'avons pas atteinte, et l'année à laquelle vous faites référence, c'est une de ces deux années où nous n'avons pas atteint cette cible-là.

LE COMMISSAIRE :

Alors, je vais devoir lire bien comme il faut les transcriptions, quand elles sortiront, pour bien comprendre votre réponse.

M. VINCENT REGNAULT :

Oui. Puis si vous voulez, on peut certainement vous fournir très rapidement l'information au niveau des volumes qui ont été... par rapport aux objectifs que nous avons.

LE COMMISSAIRE :

Ah, ce serait très apprécié.

M. VINCENT REGNAULT :

Ça va être peut-être plus simple.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Ce serait très apprécié, dans un document à part. C'est bon, merci.

10 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

15 Vous aurez compris, de l'intervention de mon collègue, qu'on doit se garder de l'énergie pour la suite. Je pense qu'à l'heure qu'il est rendu, on va clore la séance d'aujourd'hui.

20 Donc, je tiens à remercier l'équipe de l'initiateur, l'ensemble des personnes-ressources, aussi tous les intervenants dans la salle, je vous remercie beaucoup, puis je remercie aussi toute l'équipe du BAPE qui a permis la tenue de cette séance publique. Je vous annonce qu'on va se revoir demain après-midi, à partir de 13 h 30. Nous siégerons tous ensemble. Donc, je vous souhaite une bonne soirée, reposez-vous bien. Bon retour à la maison, pour ceux qui nous quittent.

25 **LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 H**

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 DÉCEMBRE À 13 H 30

30 Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion et captée au moyen de la sténotypie.

35 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,


Isabelle Goyette, s.o.

40